LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

Coll. J.-B. Quézel-Ambrunaz

■ **Photographe et date inconnus.**

Le monument aux morts de Saint-Alban

46e ANNÉE - N° 180 **JUIN 2017** **3,50 €**

Le directeur de l'ÉPIC quitte Saint-Colomban

Le 1er juin dernier, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a annoncé au conseil municipal que Dallas Beling, directeur de l'ÉPIC du domaine skiable, cesserait ses fonctions le 30 juin 2017.

Interrogé sur les motifs de ce départ, le maire a répondu : *« Le conseil d'administration de l'ÉPIC a souhaité redéfinir le profil de poste de directeur et, d'un commun accord, mettre fin au contrat qui le lie avec Dallas Beling. »* (*) Une version démentie par Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal, qui a indiqué rapporter sur ce point l'avis de M. Beling lui-même : *« Ce n'est pas sa volonté. » (lire ci-dessous)*.

Cette décision n'est pas une surprise. Depuis des mois la rumeur colportait que M. Beling était menacé dans ses fonctions. Un conseiller municipal affirme en avoir pris connaissance le jour de la visite du sous-préfet sur le domaine skiable villarin (8 février) : *« Je suis redescendu en télésiège avec M. Beling. Il m'a interpellé sur les bruits qui couraient sur son départ. Je n'étais pas au courant* (…). *Sur le coup ça m'a laissé perplexe car quelques jours plus tôt, le 3 février, au cours d'un repas à la salle des fêtes de Saint-Colomban auquel étaient conviés le personnel de l'ÉPIC, les employés de la commune et le personnel de la Maison du tourisme, le maire n'avait pas tari d'éloge sur tous ceux qui avaient permis que la station rouvre et qui la faisaient remarquablement tourner, soulignant à cette occasion le rôle déterminant du directeur. »*

Selon des professionnels du tourisme les premiers bruits seraient apparus tôt dans la saison, certains d'entre eux les faisant même remonter avant l'ouverture de la station.

Cette séparation est contestée au sein même du conseil d'administration de l'ÉPIC, qui l'a décidée, l'un de ses membres avouant que *« M. Beling ne méritait pas de partir comme ça »*. Elle est incomprise de plusieurs conseillers municipaux (une majorité ?), le conseil municipal n'ayant cependant pas eu à en débattre alors qu'il avait été invité, le 16 septembre 2016, à choisir entre quatre candidats pour pourvoir ce poste de directeur. Faute d'éléments, elle a jeté la consternation dans l'entreprise, chez la plupart des socioprofessionnels, et dans la population où elle a provoqué des réactions dubitatives quasi unanimes de sévérité et d'incompréhension : *« inexplicable ! »*, *« gâchis humain ! »*, etc.

Une responsable d'association nous a confié : *« M. Beling est quelqu'un que j'ai beaucoup apprécié. J'ai vu comment il portait sa fonction, comment il savait vendre Saint-Col, il en parlait comme s'il était des Villards. C'est quelqu'un qui a mis du lien entre les Villarins. Il avait un savoir faire pour les relations qu'on ignore aux Villards. »*

Par sa « brutalité », cette rupture est comprise comme un licenciement.

Que reproche-t-on à M. Beling ?

Bien que rien n'ait été jamais explicité, on lui reprocherait essentiellement d'être un *« piètre »* gestionnaire et *« d'avoir engagé des dépenses sans respecter les règles de l'administration publique »* (notamment appel d'offres et mise en concurrence, achats comptabilisés en fonctionnement au lieu de l'être en investissement, etc.). De ne pas avoir été *« assez présent au sein de l'entreprise et sur les pistes pour régler des problèmes »*. Enfin, plus « anecdotique », d'avoir mal évalué les heures de damage, de s'être mêlé de *« politique »*, ou encore d'avoir organisé, ou laissé organiser, une soirée sur le domaine skiable pour le personnel technique de l'ÉPIC (pisteurs et dameurs) après la fermeture des pistes.

Sur ce dernier point M. Beling est catégorique : *« Oui j'ai participé comme invité à cette soirée ; non, ce n'est pas moi qui l'ai organisée. »* Cette version est attestée par les pisteurs que nous avons rencontrés. Et tous se disent *« en colère devant l'ampleur que cette affaire a prise et son utilisation »*. Quelques-uns d'entre eux auraient même écrit au président de l'ÉPIC pour s'en émouvoir. Selon un conseiller municipal : *« Ce reproche est une bêtise ; ça ne tient pas et d'ailleurs plus personne n'en parle. »*

Pour ce qui est des dépenses effectuées hors règles publiques habituelles et (ou) mal imputées au budget de l'ÉPIC, M. Beling fait remarquer *« qu'elles ont toutes été validées par le conseil d'administration de l'ÉPIC »*. Il rappelle également les circonstances de son arrivée, qu'il n'a eu que 3 mois seulement (de sa prise de fonction à l'ouverture de la station) pour *« mettre en état de marche une entreprise dans laquelle il n'y avait rien »*, et affirme *« qu'acheter au dernier moment n'est pas la meilleure façon de faire des économies »*. Sans parler de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'ouverture du domaine skiable dont tous les spécialistes reconnaissent que sans *« son carnet d'adresses, il aurait été impossible de les obtenir dans les délais »*. Ce que confirme un fonctionnaire rompu à ce type de procédures administratives.

Au moment où une première page se tourne pour le tout jeune ÉPIC de Saint-Colomban, un élu villarin conclut : *« Souhaitons que durant son bref passage dans la vallée des Villards, M. Beling nous ait au moins laissé quelques idées neuves... »*.

M. Beling pourrait être remplacé par une personne dont le profil serait celui d'un *« véritable administratif, sans connaissances particulières dans le tourisme »*, Nicolas Revol, depuis plusieurs années au sein de la Satvac puis de l'ÉPIC, assumant les fonctions de chef d'exploitation.

(*) Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1er juin 2017.

Dallas Beling : « Il est hors de question que les Villarins croient que j'ai démissionné »

« Un jour j'étais chez moi quand Pierre-Yves Bonnivard que je connais bien, il a travaillé avec moi comme pisteur-secouriste sur Albiez-Montrond, m'a téléphoné. Il était 10 h 30 : « Il faut que je donne un nom. On a créé un ÉPIC depuis le 2 septembre et je n'ai pas de directeur. » *Pierre-Yves savait très bien qu'il pouvait compter sur moi. »*

Venu à Saint-Colomban par amitié, alors que personne ne voulait prendre la direction de l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban (pour ne pas avoir à s'opposer à Alexandre Maulin ?), Dallas Beling est aujourd'hui un homme blessé.

« Pourquoi ? Parce qu'il y avait un sacré challenge, un défi à relever à Saint-Col, et qu'on l'a fait à 10 % seulement car ouvrir et exploiter un domaine skiable c'est rien par rapport à tout ce qui reste encore à faire. (...) *D'ailleurs j'étais en train de travailler sur un plan quinquennal pour le développement où je parlais de la mutualisation des moyens humains et matériels avec l'office de tourisme, toujours dans l'intérêt général. »*

« Il fallait juste qu'on se donne le temps, deux ou trois ans pas plus. On a monté l'ÉPIC. Les Villarins ont vu que ça a marché et c'était à nous de démontrer maintenant que ça peut durer. J'ai émis le souhait que la commune et l'ÉPIC fassent une réunion publique et que le directeur puisse parler car c'est une voix neutre. » (…) *« Il y a naturellement une évaluation à faire pour pérenniser la structure, ce que voulaient les élus, mais pour pérenniser la structure on commence déjà par pérenniser ses salariés et sa direction. »*

« Quand je partirai d'ici, je partirai avec beaucoup de tristesse. Je ne dirais pas d'amertume, mais je suis en colère. »

« J'ai été embauché pour être directeur de l'ÉPIC mais la personne pressentie pour être chef d'exploitation ayant refusé j'ai été obligé d'assumer aussi ce rôle pour répondre aux exigences des autorités de l'État et pour qu'on puisse ouvrir, et également dans un souci d'économie car c'était impossible de sortir un salaire de plus. »

« J'ai commencé le 19 septembre et à partir de là il a fallu vraiment travailler jour et nuit, les nuits étaient très courtes et les semaines aussi. (…) *On avait rien,* (…) *on était en pleine discussion avec Maulin pour les biens de reprises. Je suis arrivé avec une seule idée en tête. Je connaissais le contexte local politiquement et je ne voulais surtout pas me mêler de politique.* (…) *Moi j'ai fait une politique commerciale, une politique d'écoute, une politique sociale, une politique de communication, une politique de développement parce que j'étais dans une stratégie à long terme.* (…) *Je voulais démarrer la station, la faire fonctionner, fédérer les salariés autour d'une idée qui était : Saint-Col doit désormais voler de ses propres ailes. Notre mission : faire marcher cette station le mieux possible afin qu'on en soit fier. »*

« J'ai eu de très bons retours des locaux. J'attache énormément d'importance aux locaux. C'est une des premières choses que j'ai faites quand je suis arrivé : j'ai pris une semaine pour me présenter et aller voir les gens, socioprofessionnels ou élus, sans oublier les autres Villarins. (…) *Je me suis mis à l'écoute et à la portée de tout le monde. Le maire m'a demandé de participer à titre consultatif au comité de direction de l'OT car c'est ce que je faisais déjà à Albiez-Montrond où j'étais dans une gouvernance de station, remontées mécaniques et OT. C'est ainsi que j'ai participé à des réunions sur le positionnement de la commune pour le classement de l'OT avec création de la marque Espace Glandon. »*

« Aujourd'hui j'ai vraiment du mal à comprendre pourquoi on en est là. »

« J'ai toujours dit que le jour où je partirais d'ici je ne poserais jamais de problème, mais je ne veux pas que ça soit dit que j'abandonne les Villarins. (…) *Il est hors de question que les Villarins croient que j'ai démissionné, que je pars de mon plein gré, car des périodes encore plus difficiles nous attendaient. Lors d'une réunion informelle j'ai dit :* « Vous voulez me licencier ? Eh bien dites à la population : il a été nul, il est pas bon, on assume, on le licencie. » *Mais un des élus présents m'a dit :* « Tu sais très bien qu'on ne peut pas dire ça parce que tu bénéficies d'une aura locale qui nous dépasse. » *Il y a des gens qui voulaient que je fasse de la résistance. C'était négatif de ma part car j'ai besoin de travailler en parfaite confiance et en sérénité, or c'était plus le cas ici. »*

« Ici il vous manque une gouvernance, un schéma directeur de référence qui recense tous les atouts touristique du territoire, présenté par les élus et validé par les socioprofessionnels de la station. J'ai été consterné de constater que la plupart des décideurs ne connaissent que peu de choses dans la gestion d'une station ou de l'accueil touristique et qu'ils ne font pas confiance aux techniciens qu'ils ont mis en place.»

« Je suis très fier et très heureux de mon passage à Saint-Colomban et je pars avec beaucoup de tristesse et un goût d'inachevé. Mais bonne chance à votre commune. »

■ BRÈVES

➡ **SAINT-COLOMBAN**. Le chiffre d'affaires de l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban durant la saison 2016-2017 serait de l'ordre de 400 000 euros. Si on y ajoute les 200 000 euros promis, et en partie versés, par les exploitants privés du domaine des Sybelles, on constate qu'il manquerait quelque 625 000 euros pour équilibrer le budget de l'ÉPIC (1,25 million d'euros) adopté ce printemps pour 16 mois, du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2017. Pour les dernières saisons de la délégation de service publique, la Satvac aurait réalisé un chiffre d'affaires de 500 000 euros en 2014-2015 et de 420 000 euros en 2015-2016.

➡ **ALBIEZ-MONTROND**. Le 14 avril 2017, Albiez-Tourisme, l'ÉPIC qui gère les remontées mécaniques de la station d'Albiez (mais également l'office de tourisme) a été déclaré en redressement judiciaire. Cependant, un ÉPIC étant un établissement public, le tribunal de commerce n'était pas compétent pour prononcer ce jugement et pour nommer un mandataire financier. C'est donc à l'État (en l'occurrence le sous-préfet) de décider une éventuelle mise sous tutelle. On ne connaît pas le déficit de cet ÉPIC dont le chiffre d'affaires serait passé de 2 M€ en 2014 à 1,7 M€ en 2016. Compte tenu de cette situation, il va de soi que la liaison entre Albiez et les Karelllis (« Espace glisse Opinel », estimée à une trentaine de millions d'euros) ne devrait pas se réaliser dans les délais escomptés par les responsables locaux.

Saison hivernale

L'OT dresse un bilan positif de la saison de ski, et pointe des lacunes

Le bilan de la saison hivernale (hors hébergement) dressé par l'office de tourisme (OT) (*) confirme l'impression générale de ceux qui ont fréquenté la station : le domaine skiable était attrayant (ouverture de pistes jusque-là fermées), entretenu (signalétique, sécurisation) et très correctement damé *« avec une qualité d'enneigement étonnante pour une station à 1 100 mètres »*. Il a connu un renouveau auquel n'est pas étranger, ajoutent-ils, l'ÉPIC, son directeur Dallas Beling et ses équipes.

Louée également l'ambiance qui régnait dans la station, faite d'allant, de convivialité, de dynamisme, comme si l'ÉPIC avait libéré les initiatives. Comme *« celles qui ont rendu gratuit le tapis de l'Ourson, diminué quasiment de moitié le forfait piéton pour le télésiège de l'Ormet, et proposé un forfait à 12 euros le samedi. Ou celles qui ont créé un boardercross à Cuinat, installé des tables de pique-nique sur le domaine skiable (Ormet et Cuinat), ouvert un espace luge en après-ski durant les vacances scolaires de février, etc.»*.

Cette année *« l'ouverture de la liaison avec les Sybelles s'est faite à l'heure »* (et plusieurs fois réalisée par les équipes de Saint-Colomban, avant celles de Saint-Sorlin, le maire ayant perdu, sur ce point, un pari…), et le *« passage des Bouyans n'a pas posé de problème particulier »*. Enfin, l'OT souligne la *« très bonne entente avec les remontées mécaniques ce qui a permis un gros travail en commun »*.

Néanmoins des points négatifs sont relevés : *« Le retrait du télésiège de l'Eau d'Olle du forfait Saint-Colomban, sans baisse du tarif de ce forfait (contrairement à ce qui se pratiquait habituellement les autres saisons) ; le manque de signalétique au col de Bellard pour informer que, là, se termine le domaine skiable villarin ; la vente en ligne des forfaits (qui ne fonctionnait pas ou trop lentement ; en outre, le forfait Sybelles acheté en ligne sur le site de la commune ne fonctionnait pas au départ de Saint-Colomban) ; le temps d'attente aux caisses (notamment en février) ; l'absence d'un plan des pistes interactif (avec mention des fermetures et des ouvertures en temps réel des remontées mécaniques et des pistes) ; présence d'une horloge sur le domaine skiable ; enfin, la liaison avec les Sybelles est trop longue. »*

Concernant les activités proposées, si l'ouverture des parcours de ski de randonnée, inaugurés en janvier pour diversifier l'offre, est jugée positive par l'OT, une remarque de Patrick Martin-Fardon, qui a indiqué avoir très peu loué de matériel spécifique à cette discipline durant cette saison, nuance quelque peu l'enthousiasme sur ce point... Dans le même temps, les cartes de randonnées en raquettes et (ou) pédestres se seraient bien vendues... Côtés négatifs encore : *« L'ESF manque de moniteurs pour les cours particuliers ; absence de balisage pour certains sentiers raquettes (accès à l'*Auberge du Coin *par exemple) et, ce, malgré le travail de balisage effectué par Stéphan Pezzani au cours de l'hiver ; peu de randonnées nocturnes (avec repas) ; manque d'activités hors ski liées à la neige (sont cités : chiens de traîneau, moto neige, patinoire, yooner, snow bike, fat bike, etc.) »*.

L'effort des responsables de la station a été reconnu pour *« les animations avec des nouveautés (le cani-rando à Noël et le Jour de l'an), une meilleure gestion et une bonne organisation des animations, un programme (édité chaque semaine) assez chargé et pour tous les goûts, et davantage d'animations en lien avec le fonctionnement de la station (visite de l'usine à neige, évacuation des télésièges, intervention des pisteurs) »*. A noter aussi du speed-dating (ah bon ! des résultats ?), le ski-joering, des courses de ski, et la bonne implication, là encore, du personnel de l'ÉPIC (remontées mécaniques et pisteurs) mais aussi du club des sports. Bonne fréquentation de la bibliothèque. Quelques activités hebdomadaires ont été un échec (éveil musculaire, atelier culinaire, etc.).

Le document de l'OT conclut sur les animations en soulignant *« le sous-effectif de… l'OT pour proposer davantage d'animations, le manque de bénévoles ou de moyens humains sur les événements, et le manque de matériel (tables, chaises, etc.) qui crée des difficultés de logistique et oblige à de trop nombreuses manutentions »*.

Pour les services proposés, si le point relais « pharmacie » ouvert à l'OT et les deux bornes WIFI en accès libre (à l'OT et à la salle hors sac) ont été des plus indispensables (compte tenu des difficultés de couverture des réseaux sur les deux communes), l'absence de distributeur bancaire est toujours déplorée. Quant aux navettes reliant la gare à la station, Jacqueline Dupenloup a estimé que les mairies pourraient solliciter de nouveau le conseil départemental pour la prise en charge de ce service. Sur ce point, Jean-Paul Martin-Cocher a précisé lui *« qu'il est impossible de réserver un taxi durant la forte affluence de février car les taxis se gardent des courses pour d'autres stations qui sont plus avantageuses financièrement…»*. Les horaires des navettes inter-villages sont jugés *« peu adaptés, les arrêts sont difficilement identifiables (mettre de vrais panneaux donnant les horaires) et il n'y a pas d'arrêt à Goélia. Enfin, il n'y a plus de navette après la fermeture des pistes, après la descente aux flambeaux par exemple »*.

L'absence de garderie (le club enfants est fermé l'hiver) n'est pas comprise et les horaires d'ouverture du bureau de poste (uniquement le matin) ne sont pas satisfaisants, Patricia Valcke précisant qu'il existe des distributeurs.

Autres points à considérer : les commerces (même si la réactivité de la boulangerie qui a modifié ses horaires d'ouverture le samedi après-midi est relevée) avec *« le manque d'une épicerie type Sherpa (boulangerie, épicerie, produits locaux, souvenirs) dont l'implantation idéale serait le Chef-Lieu (à la fois pas trop loin de la résidence du Mollaret et de La Perrière, et adaptée au tourisme d'été car sur un lieu de passage avec la RD »*. Voilà un débat de 35 ans qui ressurgit… Enfin, *« les commerces et les restaurants pratiquent des plages horaires d'ouverture trop restreintes (épicerie ouverte uniquement le matin, restaurants fermés en pleine saison, etc.), il n'y pas d'information sur les horaires d'ouverture (exemple, le bar-tabac), il manque un marché ambulant, un point presse, des restaurants et des bars »* (surtout si ceux qui existent n'ouvrent pas ou peu).

La communication est considérée comme plutôt bonne par l'OT qui regrette cependant *« une perte de temps avec la distribution des programmes (vendredi et/ou samedi) et l'affichage dans les hameaux »* (Oui mais alors, qui doit le faire ?!) Autres difficultés : un manque de communication et de promotion de la station avant la saison et site Internet peu adapté à la clientèle étrangère.

Enfin, *« si la réactivité de la personne d'astreinte pour les gîtes »* est mise en avant, *« l'absence de réactivité lors des demandes urgentes (gestions des gîtes, problèmes internes à l'OT, etc.) »* est signalée.

(*) Source : compte rendu de la réunion du comité de direction de l'OT du 7 avril 2017.

Clé de répartition

Faut-il penser autrement la question ?

Le 21 avril 2017, le conseil d'administration de l'ÉPIC de Saint-Colomban a dénoncé l'avenant signé le 7 décembre 2016 avec les directeurs de la Satvac, de la Soremet et de la Samso, et conclu *« pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avant le 30 juin 2017 »*.

Cette signature était une condition *sine qua none* pour que le domaine skiable de Saint-Colomban ouvre dans le cadre du domaine skiable relié des Sybelles.

Avec cet accord, l'ÉPIC de Saint-Colomban s'engageait aussi à respecter les modalités de fonctionnement arrêtées par les exploitants historiques de ce domaine (Satvac, Soremet et Samso) et consignées dans un document intitulé : « Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet, Samso », signé, lui, le 30 juin 2016 par ces trois sociétés.

La dénonciation de cet avenant était nécessaire pour permettre à la commune de Saint-Colomban *« d'engager* [de nouveau] *des discussions sur la clé de répartition à partir du protocole de 1999 signé par les communes autorités organisatrices »* (*), celles ouvertes l'an dernier n'ayant pas abouti.

Pour Dallas Beling, cette dénonciation *« est une erreur stratégique pour Saint-Colomban car 50 % des recettes viennent de la vente du produit Sybelles. Il y a un travail constructif énorme à entreprendre avant pour que Saint-Colomban trouve sa vraie place dans les Sybelles. »* En somme, il faudrait agir différemment, un sentiment que partagent de plus en plus de Villarins. Oui, mais comment ?

Dallas Beling : *« Cette année on a fermé notre domaine le 26 mars car on ne pouvait pas arriver en bas, mais on avait encore beaucoup de neige au sommet. De l'autre côté, Le Corbier était à la terre, même chose côté Ouillon à 2 300 m ; ils étaient catastrophés. Pour l'année prochaine pourquoi ne pas s'entendre ? Nous, on a de la neige. Les gens qui quittent les télésièges débrayables de l'Arvan et qui veulent skier jusqu'à Cuinat, aucun problème : on met à la disposition des autres stations les conducteurs et les engins de damage etc., et ils les prennent en charge financièrement. Ainsi ils vendent leur produit et ont une qualité de neige qui est excellente. »*

Selon l'ancien directeur de l'ÉPIC, cette proposition n'est qu'un exemple de ce qu'il faudrait faire de concret sur 2 ou 3 ans pour inverser le rapport de force actuel. Autre exemple : développer le côté « porte » des Sybelles de Saint-Colomban. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourrait dire : *« Voilà, on a un rôle utile et complémentaire au sein des Sybelles, maintenant il nous faudrait un petit quelque chose. »*

« Quand on s'assoit à une table de négociation il faut avoir le maximum d'atouts de son côté. Là on a rien. (…) *Ce n'est pas comme cela qu'on bâtit, et si on croit que le sous-préfet va arbitrer… C'est pas lui qui va donner raison à Saint-Colomban. »*

(*) Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2017.

■ BRÈVES

➡ **OT**. Pour les animations de l'été l'OT a prévu un budget de 1 800 euros (hors la course La Villarinche et la fête du 15 août). A titre de comparaison, l'animation hivernale lui a coûté à 15 131 euros (pour 8 526 euros de recettes). Le budget de l'OT est de 162 000 euros, en baisse de 4,5 %. Les collectivités locales le subventionnent à hauteur de 134 800 euros dont 106 000 euros de Saint-Colomban, 11 000 euros de Saint-Alban et 17 800 euros versés par la 4C mais retenus ensuite sur les attributions de compensation des deux communes... Le versement de cette somme est toutefois lié au classement de l'OT en catégorie 3, toujours en cours d'instruction.

➡ **Club enfants**. Pour le fonctionnement du club enfants, qui sera ouvert du 10 juillet au 25 août, l'OT a embauché Marie-Charlotte Watteau du 6 juillet au 31 août (35 heures par semaine). Originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, Mlle Watteau a travaillé durant 7 ans dans un accueil de loisirs sans hébergement à La Toussuire. Â Saint-Colomban, elle épaulera le personnel de l'OT sur les animations estivales qu'il organise, et pourra être amenée à proposer des animations pour les adolescents, en dehors du club enfants. Le personnel de l'OT est constitué de 2 personnes en CDI (plein temps) et d'une personne en contrat de professionnalisation (à 100 % sur les vacances de Noël et de février, et à 60 % le reste de la saison).

Calendrier des manifestations

JUILLET ET AOÛT

• **Maison du patrimoine** : ouverte dès le 14 juillet, les mercredis, dimanches et jours fériés de 15 heures à 18 heures.
• **Cours de yoga** avec Claire Martin-Cocher les mardis de 9 heures à 10 heures et de 11 heures à midi (spécial enfants de 17 heures à 18 heures), et méditation de 19 heures à 20 heures ; les jeudis : yoga parents-enfants de 17 heures à 18 heures, et yoga nidra de 21 heures à 22 heures. Les vendredis, yoga de 9 heures à 10 heures et de 14 heures à 15 heures.
• **Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange, à Lachenal : ouvert tous les après-midi (06-22-90-23-72).
• **Centre équestre de l'Arc** : à Saint-Colomban du 12 juillet au 28 août les mercredis, jeudis (sauf le 20 juillet) et vendredis toute la journée.
• **Balade en cani-rando** : toutes les semaines, sur réservation au 06-82-75-99-26 ou au 06-20-74-03-81.
• **Sorties accompagnées** avec Mathieu Taboury (programme à la semaine).
• **Ateliers culinaires**, éveils musculaires, tournois de ping-pong, de football, de basket, etc. : toutes les semaines.

JUILLET

• **dimanche 2 juillet** : passage (à la descente) de la 36e édition de La Marmotte, course cyclosportive qui se déroule entre Le Bourg-d'Oisans et l'Alpe-d'Huez.
• **dimanche 9 juillet** : marche gourmande *(lire ci-contre)*.
• **mardi 11 juillet** : théâtre ambulant avec la troupe La Passerelle (billetterie sur place à la salle des fêtes).
• **mercredi 13 juillet** : journée villarinche de l'animation « De clochers en clochetons » *(lire ci-contre)*.
• **vendredi 14 juillet** : 24e édition du tour Arvan-Villards avec départ et arrivée du Corbier et montée du col du Glandon.
Puis à 17 heures départ du Chef-Lieu pour Cuines (centrale électrique) où sera donné le départ de la montée Jean-No (thème à fixer) qui sera suivie de la remise des prix avec apéro et repas à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mardi 18 juillet** : « Villards, vis l'art ! », balade-croquis accompagnée par une passionnée de dessin. Initiation aux croquis de paysage, flore, patrimoine architectural… En soirée à la salle des fêtes : conférence Facim : « Les sports d'hiver en Savoie-Mont-Blanc : toute une aventure ! » (gratuit, mais réservation obligatoire).
• **mercredi 19 juillet** : passage du Tour de France au col du Glandon, en provenance de Bourg d'Oisans et en direction du col de la Croix-de-Fer.
• **jeudi 20 juillet** : théâtre de Saint-Rémy-de-Maurienne à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **dimanche 23 juillet** : trail La Villarinche (21e édition). Sur inscription à la Maison du tourisme.
• **mardi 25 juillet** : à 18 heures à la mairie de Saint-Alban, apéro et contes avec Zian des Alpes (gratuit).
• **mercredi 26 juillet** : théâtre de Guignol (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **Jeudi 27 juillet** : soirée karaoké (salle des fêtes de Saint-Colomban, gratuit).
• **vendredi 28 juillet** : initiation VTT pour tout public devant la Maison du tourisme. A 14 heures : cirque Atlas sur le parking de la mairie de Saint-Colomban.

AOÛT

• **mardi 1er août** : durant toute la matinée, fermeture du col du Glandon pour permettre aux cyclotouristes, cyclosportifs et piétons de participer à « Arvan-Villards, cols en série » (stands et animations sur place). A 16 heures sur la terrasse de la Maison du tourisme : contes avec Zian des Alpes (gratuit).
• **mercredi 2 août** : loto (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **jeudi 3 août** : en soirée à la salle des fêtes : conférence Facim : « Ma raclette au Kirghizstan » (gratuit, mais réservation obligatoire).
• **vendredi 4 août** : à 20 heures, spectacle d'hypnose avec Thomas Faure. *« Les personnes les plus réceptives à l'hypnose pourront monter sur la scène de la salle des fêtes pour vivre une expérience plutôt insolite et déjantée ! »* (réservation à la Maison du tourisme ; entrée : 8 euros).
• **samedi 5 août** : concours de pétanque organisé par l'ACCA de Saint-Alban (Premier-Villard).
• **dimanche 6 août** : fête du pain (salle des fêtes de Saint-Colomban) (inscription obligatoire à la Maison du tourisme).
• **lundi 7 août** (et jusqu'au 12 août) : 44e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban.
• **mardi 8 août** : « Villards, vis l'art ! », balade-croquis accompagnée par une passionnée de dessin. Initiation aux croquis de paysage, flore, patrimoine architectural… A 16 heures au plan d'eau du Clos : contes avec Zian des Alpes (gratuit).
• **jeudi 10 août** (et vendredi 11 août) : exposition « Talents villarins » (à la salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **vendredi 11 août** : à 14 heures, départ d'une course d'orientation organisée dans la vallée des Villards (gratuit).
• **samedi 12 août** : remise des prix des Six jours de pétanque suivie d'un bal à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mardi 15 août** : fête des Villards.
• **mercredi 16 août** : théâtre de Guignol (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **jeudi 17 août** : en soirée, concert gratuit au plan d'eau du Clos avec le groupe rock, électro-funk, 2Style ! (buvette).
• **vendredi 18 août** : initiation VTT pour tout public à 14 heures devant la Maison du tourisme.
• **samedi 19 août** (et dimanche 20 août) : l'« Écho des montagnes » *(lire ci-contre)*.

SEPTEMBRE

• **samedi 2 septembre** (et dimanche 3 septembre) : aéromodélisme au col du Glandon, rencontre de planeurs organisée par le club Brié Alpes Soaring (renseignements au 06-13-23-47-39).
• **samedi 9 septembre** : Veillée en Belledonne : soirée à thème avec conférence, dîner et spectacle à la salle des fêtes de Saint-Colomban *(lire ci-contres)*.

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Tél.: 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

■ L « Écho des montagnes »

La 5e fête du col du Glandon (l' « Écho des montagnes ») aura lieu les 19 et 20 août. Au programme, la plupart des stands habituels dont, le samedi après-midi (19 août) : un espace « air d'alpage » pour apprendre à construire un cerf-volant, un planeur, une éolienne..., et un marché de pays (avec des exposants villarins) qui s'inscrit dans l'étape « Caravane gourmande » du Sivav. Le soir, sous chapiteau, repas et veillée au son de l'accordéon. La buvette et le stand des tartines gourmandes (tenus respectivement par le Club des sports des Villards et Les Villards, patrimoine et culture) seront présents dès l'ouverture et naturellement durant toute la journée de dimanche. Comme l'an dernier différents spécialistes de la prédation du loup restitueront la synthèse des conclusions des rencontres qui se tiendront la veille à la salle des fêtes (sur invitation uniquement). Le lendemain, dimanche, divers stands animeront la journée : atelier « Construis ta cabane de berger » (pour les enfants jusqu'à 12 ans avec deux ateliers toutes les heures) ; l'atelier « air d'alpage » ; un stand de maquillage (proposé par l'OT de la vallée des Villards) ; une exposition sur « les oiseaux étranges » (réalisée par Claire Martin-Cocher) ; sans oublier le « dialogue avec un troupeau » (Jean-Marie Davoine) pour appréhender la gestion d'un troupeau de brebis avec travaux pratiques à l'appui, et les déambulations avec les oies qui permettront d'apprécier le travail de précision des chiens de troupeau. A midi, le repas sera assuré par le Club des sports des Villards. Des sonneurs de cor des Alpes seront présents pour l'animation musicale.

■ Marche gourmande

La marche gourmande aura lieu le 9 juillet . Chantal Frasse-Sombet assurera l'accompagnement du groupe d'un hameau à l'autre, et la visite de la Maison du patrimoine lors de l'apéritif. Les repas seront préparés par les bénévoles avec l'aide du personnel de l'OT. Le parcours conduira le groupe à La Pierre (parking de la Maison du patrimoine, pour l'apéritif), puis à l'aire de loisirs du Clos (entrées), Le Chef-Lieu (salle des Fêtes pour le plat principal : joue de porc et crozets), Les Roches (emplacement à définir, fromages) et Le Châtelet (dessert et café). Durant le dessert, il est prévu de proposer un petit marché artisanal. L'accordéoniste sera présent à toutes les haltes (normalement le même que les années précédentes). Tarif : 15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants (de 4 à 12 ans). – *(C. Mayoux.)*

■ De clochers en clochetons

La manifestation « De clochers en clochetons », dont le thème est cette année « L'homme et la pente », sera lancée le 6 juillet à Saint-Jean-de-Maurienne. Elle se déroulera à Saint-Colomban le 13 juillet, puis le 20 juillet à Fontcouverte-La Toussuire-Villarembert-Le Corbier (thème : « Charvin ou bien vivre sur la pente » à Foncouverte et « L'étagement de l'activité agricole d'hier à aujourd'hui » à Villarembert), le 27 juillet à Saint-Jean d'Arves (« La forêt et la pente » et visite d'une ferme de montagne), le 10 août aux Albiez (« L'évolution des chemins et du matériel agricole ») et le 17 août à Saint-Pancrace-Jarrier (démonstration de travaux agricoles et évocation de la neige et du ski). Les Villarins pourront bénéficier de navettes gratuites au départ de Saint-Colomban en s'inscrivant auprès de l'ACA de Saint-Jean-de-Maurienne (tél. : 04-79-53-90-56 ; adresse courriel : contact@aca-sjean.fr). Cette année, Saint-Sorlin ne participe pas à cette manifestation. – *(C. Mayoux.)*

■ Tricot-graffiti

De nouveaux jeux d'enfants vont prochainement équiper le petit jardin public du Martinan, en bordure de la route départementale. Pour donner un air de fête à cet espace très visible, l'association La Fine équipe lance une opération participative. En reprenant le concept du yarn bombing (ou tricot-graffiti) venu des États-Unis, l'association invite chacune et chacun à embellir un ou plusieurs arbres du jardin public. Il suffira de réaliser des écharpes de laine de 20 cm de large, au crochet ou au tricot, sans contrainte de longueur. A la fin de la période estivale, les écharpes seront rassemblées et cousues l'une à l'autre pour habiller les arbres du pied à la tête !! Motifs, couleurs, les créateurs ont carte blanche. Si les pelotes de laine vous manquent, vous pouvez en récupérer à la Maison du tourisme. A vos aiguilles, à vos crochets et à très bientôt ! Pour tout renseignement complémentaire, Stéphanie Lafaury, présidente de l'association est joignable à l'adresse : stephanie.lafaury@gmail.com

■ Veillée en Belledonne

La soirée « Veillée en Belledonne » est programmée pour le 9 septembre à la salle des fêtes de Sain-Colomban. Son thème : « Les Fruits et légumes dans la vallée des Villards ». Dans son livre (Le pays des Villards en Maurienne) Pierre Bozon écrit : *« Comme en plaine, mais dans des conditions beaucoup plus pénibles, le champ cultivé était en montagne la base indispensable de l'existence »*. Cette veillée sera l'occasion d'évoquer les principales cultures pratiquées aux Villards : céréales, seigle, avoine, orge, et un peu le froment. Mais aussi la pomme de terre, rouge, bleue ou traditionnelle, les raves et les choux... Sans oublier les vergers et les fruits : pommes reinettes, cerises et merises, prunes bleues et mirabelles, poires, etc., mais également la myrtille ou le sureau très présents dans la vallée. La partie festive sera assurée par le groupe « le Bal des Nigauds » constitué de 3 musiciens qui mêleront voix, guitares, contrebassine, et batterie… façon guinguette, « malmenant » pour le plaisir du public la chanson française et internationale. Le repas (avec soupe, surprise du chef Gilbert Pautasso, et pâtisserie de « La Montagne chocolatée ») clôturera la soirée. – *(C. Mayoux.)*

Classe 72 : alerte banquet !

Un banquet est organisé
le dimanche 6 août,
à midi, dans un restaurant,
pour les Villarins nés en 1952
afin de fêter dignement leur 65 ans.
Les personnes intéressées
doivent faire parvenir leur réservation
avant le 28 juillet
à Gérard Bozon-Verduraz,
616, rue Pierre-Mendès France,
73300 – Saint-Jean-de-Maurienne.
Les conjoints sont les bienvenus.

Club des sports des Villards

Fin de saison pour le club des sports

Le Club des sports des Villards a terminé sa saison en organisant sa traditionnelle course du 1er mai qui s'est déroulée le dimanche… 30 avril sur la route du col du Glandon au lieu dit « Sous le col d'en haut ».

Compte tenu des chutes de neige du 27 avril, il a fallu deux jours à Cédric Fleury, entraîneur du club des sports, et son équipe pour préparer la piste qui a été damée avec les skis…, à l'ancienne bien évidemment, et tracer le slalom. Du bon travail qui a permis à 18 coureurs passionnés et très motivés (dont 5 licenciés au Club des sports des Karellis accompagnés de leur entraîneur Pierre Magnin) de se mesurer sur les deux manches de ce slalom spécial atypique dont le départ n'était accessible qu'à pied… Tous les concurrents ont pris beaucoup de plaisir à participer à cette dernière course de la saison malgré des conditions de neige très différentes de celles qu'ils trouvent habituellement, et tout cela dans un magnifique écrin de nature improvisé stade de slalom le temps d'une belle matinée ensoleillée.

Cette épreuve a été remportée par des skieurs des Karellis : Angelo Sailis (43 s 30) chez les garçons et Marine Lecomte (43 s 51) chez les filles.

Comme c'est également la tradition depuis plusieurs années, la journée s'est prolongée à la salle des fêtes de Saint-Colomban avec la remise des récompenses et un « apéro-repas-dansant », toujours organisé par le club des sports, où 57 repas campagnards (assiette de salade avec charcuterie, diots et gratin dauphinois, gâteaux, café) ont été servis et où la fête a battu son plein jusqu'au petit matin.

La réussite de cette journée à la fois sportive et conviviale est à mettre au compte des bénévoles et des sympathisants du club qui espèrent un jour pouvoir redonner à cette « course du 1er mai » ses lustres d'antan… Ainsi, le 1er mai 1975 il y avait 266 coureurs inscrits à cette épreuve dont trois membres à part entière de l'équipe de France : René Arpin, Claude Perrot et Philippe Hardy (champion du monde universitaire), et 17 coureurs classés première série…

Le compte rendu de cette journée mémorable publié dans ces colonnes (*Le Petit Villarin* numéro 12, 1975), se terminait ainsi : *« Que dire de l'organisation si ce n'est qu'elle fut parfaite. Il faut féliciter le ski club ainsi que les contrôleurs, les contrôleuses, le traceur et les dameurs. Vous avez fait du bon travail ! dommage que vous soyez si peu nombreux. « On prend les mêmes et on recommence » tend à devenir une habitude à Saint-Colomban. »*

Une conclusion encore d'actualité 42 ans plus tard.

Amis des Villards

➡ **Assemblée générale**. Elle se tiendra le 9 août à 16 heures dans la salle du conseil municipal de Saint-Alban (accueil et émargement des adhérents à partir de 15 h 30). A l'ordre du jour : rapports moral et financier, renouvellement du tiers des membres du bureau (sont renouvelables : Bernadette Perrier, Danièle Nicole, Évelyne Rostaing-Troux et Éliane Bozon), adoption du budget, discussions sur les animations et les travaux réalisés ou prévus. L'association compte à ce jour 177 adhérents (contre 180 l'année dernière).

➡ **Fête du pain**. Organisée par les Amis des Villards, elle aura lieu le 6 août à midi à la salle des fêtes de Saint-Colomban (sur inscription). Le repas sera « accompagné » d'une animation musicale assurée à l'accordéon par Bernard Garnica.

➡ **Bassins**. Après le remplacement, l'an dernier, du bassin en béton de la place du poilu (Saint-Alban) par un bassin en mélèze, à la demande des riverains et avec l'accord de la municipalité, l'association s'apprête à remplacer celui situé sur la route du Mollard qui est délabré. Ce bassin en mélèze sera taillé dans une grume acquise à l'ONF. Jean-Luc Pluyaud et Albert Cartier, les « régionaux de l'étape », sont chargés de cette réalisation. Une corvée de nettoyage autour des moulins du Merlet est programmée en septembre. Les propriétaires seront avertis. Le but de l'opération est de redonner une certaine visibilité au site et d'en faciliter l'accès aux promeneurs. Des panneaux pourraient informer sur ces bâtiments. Dans le même ordre d'idée, il existait jadis des chènevières, la culture du chanvre étant développée aux Villards (des anciens bassins de lavage sont encore visibles sur le cadastre). Une étude est envisagée sur le sujet.

➡ **Clyclosportive**. La course cyclosportive « La Haute Route des Alpes » passera deux fois (vers 9 heures, à la descente) dans la vallée des Villards cet été. Une fois dans sa version « Haute Route L'Alpe d'Huez » le 13 juillet, une fois dans celle « Haute Route Nice - Génève » le 25 août. Ces courses par étape (350 engagés) nécessitent la participation de nombreux bénévoles, une dizaine environ, placés à chaque intersection des routes communales et de la route départementale 927. C'est l'Association des amis des Villards qui a pris la suite d'Évelyne Rostaing-Troux pour organiser les bénévoles villarins qui participeront au bon déroulement de ces épreuves aux Villards.

■ BRÈVE

➡ **Vols**. L'association Saint-Col, station fleurie a demandé récemment à la municipalité d'acquérir un des deux chalets poubelles encore en vente pour y entreposer le matériel qu'elle va devoir racheter après que celui qu'elle avait entreposé dans le garage communal du Prin ait disparu. A cette occasion, on a appris que du matériel communal cette-fois avait également disparu des garages du Prin et de Lachenal (le maire a parlé d'une tondeuse). Des éléments de matériel de transport entreposés sous la déchetterie (près de la cabane où est stocké le sel) ont également disparu. Un banc (taillé dans un tronc) installé par les Amis des Villards sur le chemin balcon des Esserts a également été volé. Un panneau indiquant en patois villarin l'entrée de Lachal a été « retiré » cet hiver. Enfin, les affiches (publiques et associatives) sont régulièrement et prestement arrachées des panneaux d'affichage, à Lachenal particulièrement.

« Visiblement, c'est un club qui bosse »

Comme nombre d'associations, chaque année, le Club des sports (CDS) des Villards peine à boucler son budget malgré des subventions municipales régulières (22 700 euros de Saint-Colomban et 2 000 euros de Saint-Alban cette année) que viennent parfois compléter des subventions occasionnelles comme celle de Jeunesse et sports (3 000 euros l'an passé) ou issue de la réserve parlementaire (4 000 euros cette année, par Béatrice Santais, députée de la circonscription). A cela viennent s'ajouter les quelque 8 000 euros gagnés bon an mal an grâce aux bénévoles qui se dépensent sans compter tout au long de l'année (tant l'été que l'hiver) pour proposer des animations.

Les moyens du CDS seraient plus élevés s'il pouvait bénéficier du « retour » des « carré neige », une assurance proposée à tout acheteur d'un forfait de ski. Il est en effet d'usage qu'un certain pourcentage de ces recettes « assurances » perçues dans une station soit reversé au club de ski local, ce qui représenterait parfois des sommes importantes : 12 000 euros à Albiez, 42 000 euros à Saint-François-Longchamp, 80 000 euros à Valloire…

A Saint-Colomban, l'an passé, par ce canal, le CDS n'a touché que 1 627 euros et… moitié moins cette année alors que l'affluence a été la même, voire supérieure. Ce qui indique, pour certains, que l'assurance n'est peut-être pas suffisamment proposée aux caisses. Des skieurs avancent toutefois une autre raison : le coût des forfaits n'inciterait pas le client à prendre une assurance de surcroît...

Et pourtant, des moyens financiers il en faut car *« les gamins sont vraiment engagés dans le ski et c'est cher pour les parents »*. Par exemple, un stage c'est environ 15 000 euros dont 60 % à la charge des parents.

Malgré ses faibles ressources (*« C'est le plus pauvre de Maurienne, de Savoie et même de France. »*), le CDS s'est classé 30e cette année sur le plan national au classement de l'Association française des entraîneurs de ski alpin (Afesa) (37e l'an passé). Et tous ces efforts méritoires trouvent leur récompense dans les résultats obtenus par les licenciés du club sur les pistes de Maurienne (et parfois au-delà) et même dans des compétitions internationales avec Antoine Martinato (en sport adapté, discipline qui pourrait bientôt être acceptée aux jeux Olympiques, les discussions sont en cours).

Mais au-delà de cette réussite sportive, des jeunes du club sont très présents dans des lycées spécialisés, et une dizaine d'entre eux sont engagés dans des brevets d'État. Le club obtient donc aussi des résultats en termes d'orientation professionnelle ce qui est très valorisant. Cette saison par exemple Apolline Kisielewicz a réussi ses épreuves techniques et Laura Martin-Cocher a commencé son enseignement de monitrice de ski cet hiver sur les pistes de Saint-Colomban.

Compte tenu de ce bilan reconnu *(lire ci-dessous)*, le 24 mai dernier une délégation du Club des sports des Villards conduite par Sandrine Ramos Camacho, trésorière du club, a rencontré les deux maires villarins pour justifier une rallonge de 4 000 euros qui permettrait d'engager un entraîneur l'été.

Pour Jacqueline Dupenloup, qui estime que *« visiblement c'est un club qui bosse et qui est important »,* on ne peut pas tout mettre dans le ski *« car il peut y avoir aux Villards des jeunes qui veulent faire autre chose que du ski et qu'il faut aider aussi »*. Comment faire ? *« Il faut porter la demande du club auprès de la 4C et de la FFS pour faire prendre en compte son dynamisme et ses faibles moyens. »* Si Sainte-Marie-de-Cuines met à la disposition du club villarin sa salle polyvalente pour les entraînements, les autres communes où résident certains jeunes adhérents n'aident pas le club. Elles devraient de nouveau être sollicitées…

Cette rencontre avec les élus a donc ouvert quelques pistes pour le club dont un des responsables a reconnu en conclusion : *« S'il n'y avait pas les deux communes on ne pourrait pas vivre… »*

Les performances des licenciés du club

Palmarès des membres du club des sports qui se sont distingués cet hiver sur les pistes (classement obtenu dans leur catégorie d'âge) :

• Antoine Martinato : 1er aux championnats d'Europe, et 3e aux championnats du monde (dans la catégorie sport adapté) ;

• Corentin Girard : 1er au classement Maurienne, 2e au classement Savoie, et 5e au classement France ; 1er aux courses régionales de Tignes et de Bellecombe, 2e à celle de Valmeinier, et 3e à celle des Ménuires ; 2e du grand prix de La Norma. Corentin Girard intègre le pôle France d'Albertville.

• Noémie Favre-Novel, : 14e au classement Savoie et 19e au championnat de France ; 1re au grand prix de Saint-François et 2e à celui de Saint-Sorlin ;

• Camille Rochat : 1re aux grands prix de Saint-Sorlin, La Norma, La Toussuire, Saint-Colomban, Saint-François et Valmeinier, et 2e à ceux de Valfréjus et Aussois ;

• Apolline Kisielewicz : 1re aux grands prix de Saint-Colomban et de Saint-François, 2e à celui de Saint-Sorlin ;

• Lili-Fanny Bozon : 1re au grand prix d'Aussois et 3e à celui de Valfréjus ;

• Laura Martin-Cocher : 2e au grand prix de La Norma et championnat départemental ;

• Ambre-Lou Jalbeaud : 3e à la coupe de bronze Maurienne La Toussuire, La Norma et Bonneval, JB cup Val ;

• Cédric Fleury : 1er au grand prix de Saint-François, 2e à ceux de La Toussuire, Valloire et Valmeinier, et 3e à celui de La Norma. Sélectionné pour la finale du challenge des moniteurs.

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

Les Gîtes Adélaïde
3 à 8 personnes
Martinan
Saint-Colomban-des-Villards
Tél. 06 12 32 09 15

LES VILLARDS VALLÉE PROPRE

Une participation exceptionnelle !

Jusqu'à présent les opérations de nettoyage, au printemps et en automne, réunissaient bon an mal an une douzaine de personnes, souvent les mêmes, parmi lesquelles un bon nombre membres du bureau de l'Association des amis des Villards qui les organise.

Pour 2017, celui-ci avait décidé de réduire à une le nombre de ces corvées et, suite à des remarques des autres associations villarinches (réunion de février dernier, lire *Le Petit Villarin* numéro 179, mars 2017), de mieux et de davantage communiquer. Ce qui fut fait auprès des associations, des deux mairies, des offices de tourisme de la vallée des Villards et du canton de La Chambre, de Michel Donda pour diffusion sur son blog, et de l'ÉPIC gestionnaire des remontées mécaniques de Saint-Colomban.

Force est de reconnaître que tout cela a payé car, le jour J, une quarantaine de bénévoles, de quasiment tous les hameaux villarins, étaient présents vers 8 heures au lieu de rendez-vous sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban, toutes les associations ayant participé à la réunion de février étant représentées.

Autre surprise : on avait évoqué le nettoyage des pistes de la station, comme cela se fait ailleurs. Eh bien si l'ÉPIC n'a pas répondu à ce souhait, le Club des sports des Villards, lui, a répondu en masse, et de quelle manière ! avec près d'une quinzaine de ses membres, grands et petits, skieurs comme dirigeants, qui sont allés avec leur minibus sur les pistes de l'Ormet pour ramasser les divers déchets (mégots, canettes, emballages de friandises, etc.) abandonnés autant par négligence que par incivilité.

Les autres équipes, réparties tout au long de la vallée, de Saint-Alban à la sortie amont de Saint-Colomban, ont récupéré les mêmes sachets de barres énergétiques des cyclistes, les mêmes bouteilles, les mêmes gobelets, etc., que l'an passé...

Un ramassage important a également été réalisé à La Perrière, aux abords du bâtiment G, où des reliquats de chantiers datant de plusieurs années ont été enlevés (armatures en aciers, fer à béton, tôles, etc.), soit l'équivalent d'une benne du camion mise à disposition par la commune de Saint-Colomban (conduit par Stéphan Pezzani et Manet Favre-Tissot, un fidèle habitué de ces opérations et qui n'en rate aucune même avec ses problèmes de santé)... Tous ces collectes ont été déposées dans les bennes de la déchetterie ouverte pour l'occasion par Philippe Martin-Cocher, conseiller municipal de Saint-Colomban, qui participait à l'opération comme représentant des chasseurs de sa commune. Mais également dans les conteneurs semi-enterrés des hameaux qui étaient tous bien remplis quand l'opération prit fin à midi.

Il était alors temps pour une vingtaine de participants de rejoindre la salle du club enfants (au Chef-Lieu de Saint-Colomban) pour un repas préparé par Bernadette Perrier et Paul Long (salades, saucisson cuit et pommes de terre, fromage et pâtisseries d'Aurore Pollet du commerce mutiservices villarin).

Des chasubles, des gants et des sacs-poubelle ont été commandés auprès des Ets Leclerc dans le cadre de sa journée de nettoyage nationale. Ils attendront le printemps prochain pour servir à une nouvelle opération car, même si chaque année on constate que la propreté de la vallée s'améliore et est globalement satisfaisante, il faudra encore remettre « l'ouvrage sur le métier »...

Christophe Mayoux

C. Mayoux

ANCIENS COMBATTANTS — CÉRÉMONIES DU 8-MAI

« Que ces échos du passé nous aident à lire le présent… »

C'est par un temps de 11 novembre que se sont déroulées les commémorations du 8-Mai dans la vallée des Villards en présence de deux représentants de la Gendarmerie, des 6 membres de la batterie-fanfare de Cuines L'Écho des montagnes (pour la première fois au complet aux Villards) dont Gilbert Darves-Blanc (Premier-Villard), et de 4 membres du corps des pompiers de la vallée des Villards.

On pouvait aussi noter la présence du président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, Gilbert Émieux, de Patrick Louadoudi, porte-drapeau qui remplaçait Georges Maquet, et d'élus et d'anciens élus des deux communes.

A Saint-Colomban, le maire, Pierre-Yves Bonnivard a lu message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, qui indiquait : *« Le 8 mai 1945, la victoire des nations alliées consacrait la victoire de la démocratie, des valeurs universelles de la liberté et de la dignité humaine. Il y a soixante-douze ans prenait fin, en Europe, la guerre la plus meurtrière que l'humanité ait connue. »,* et qui rendait hommage à toutes les générations de la Seconde Guerre mondiale, aux combattants de 1940, à toutes ces femmes et à tous ces hommes, Français ou venus du monde entier, de toutes les origines et de toutes les cultures pour libérer le territoire national et faire triompher la fraternité.

Après *La Marseillaise* jouée par l'Écho des montagnes, tout le monde se retrouvait une demi-heure plus tard, à Saint- Alban, pour un protocole identique qui s'est toutefois terminé dans cette commune par une reprise *a cappella* de l'hymne national par les enfants de l'école intercommunale de la vallée soutenus par l'assistance (une centaine de personnes).

A la fin de la cérémonie officielle, comme elle en a pris maintenant habitude – est-ce pour cette raison qu'il y a sensiblement davantage de monde à Saint-Alban qu'à Saint-Colomban ? – Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a lu un extrait du Mémorial de la Shoah, sur l'accession d'Hitler au pouvoir : *« Hitler et les autres orateurs nazis adaptaient prudemment leurs discours à chaque auditoire. Par exemple, lorsqu'ils s'adressaient à des hommes d'affaires, les nazis atténuaient les thèmes antisémites, privilégiant plutôt l'anticommunisme. Devant des soldats, des anciens combattants ou d'autres groupes d'obédience nationaliste, la propagande nazie mettait l'accent sur le renforcement militaire et le retour des autres territoires perdus après Versailles. Les orateurs nazis promettaient aux agriculteurs du Schleswig-Holstein, land situé dans le nord du pays, qu'un gouvernement nazi soutiendrait les prix agricoles en chute. Dans l'ensemble de l'Allemagne, les retraités s'entendaient dire que le montant et le pouvoir d'achat de leurs versements mensuels resteraient stables ».*

Elle a terminé son intervention en souhaitant que *« ces échos du passé résonnent en nous et nous aident à lire le présent… ».*

Le vin d'honneur qui a suivi a été servi à l'*Auberge du Triandou* (Saint-Alban) avant que les anciens combattants ne prennent leur repas annuel en présence des maires à l'*Hôtel de la poste* (Saint-Colomban).

Christophe Mayoux

C. Mayoux

■ *« Allons enfants... ».*

FLEURISSEMENT

Marché aux fleurs : peu de monde

C'est le 20 mai par un temps maussade, sur la place près de l'ancien cimetière, que s'est tenu le marché aux fleurs organisé conjointement par l'association Saint-Col station fleurie et le lycée horticole du Bocage (Chambéry). Dès l'ouverture (9 heures) les premiers plans trouvaient preneurs (10 chariots présentant près de 2 500 plants de fleurs, plantes et autres plants aromatiques ; pas de plants potagers cet année). La spécificité de ce marché, propre aux marchés des communes de montagne, est de proposer des plants résistant au froid comme à la sécheresse. Si on pouvait croiser les habitués, fidèles à ce marché, la fréquentation a néanmoins été bien moindre que les années précédentes et notamment que celles observées dans les années 2000... Et une bonne part des plants proposés a été remise dans le camion du lycée sans attendre la fin du marché qui se termine habituellement vers 11 h 30. Il est bien difficile de dire pourquoi même si on a entendu, ici et là, quelques remarques sur le prix des plants jugé trop élevé. La date ? Il est bien difficile de trouver la bonne : le programmer une semaine plus tard (le samedi de l'Ascension) n'était pas possible pour le lycée du Bocage (et puis c'était la fête des mères), et le fixer au samedi de Pentecôte, 15 jours plus tard, c'était trop tard. Du côté des organisateurs et d'Éric Micot, l'interlocuteur du lycée du Bocage, on ne se décourage pas et on pense déjà à celui de l'an prochain qui pourrait se tenir idéalement le 19 mai 2018, veille de Pentecôte.

C. Mayoux

■ APPEL À DOCUMENTS

L'année 2018 marquera la fin du travail concernant les poilus de la vallée des Villards. Une double page aura été rédigée sur chacun des Villarins ayant participé à la guerre 14-18. Elles sont consultables à la Maison du patrimoine, certaines sont porteuses de photos aimablement prêtées par les familles. L'an prochain l'association Patrimoine et culture a le projet de publier un livre sur les poilus villarins . Si vous souhaitez voir dans ce livre un article parlant de votre ancêtre ayant fait cette guerre, il est encore temps, si vous ne l'avez pas déjà fait, de numériser photos, lettres et documents divers et de les envoyer à l'adresse courriel suivante: martineferroud@gmail.com ou bien de les confier à Martine Paret-Dauphin (adresse postale : Le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards) qui les numérisera et vous les rendra le plus rapidement possible.

■ PRÉCISION

Dans la brève consacrée au palmarès 2016 du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris (*Le Petit Villarin* numéro 179, mars 2017), nous avons omis de signaler, concernant les Villarins, le nom de Maurice Bouchet-Flochet (Les Roches) qui a remporté un prix dans la section commune de montagne (moins de 300 habitants), catégorie « balcons ou terrasses fleuris visibles de l'habitat traditionnel ».

Les Villards, patrimoine et culture

Un musée bien vivant

En ouvrant cette assemblée générale (*), Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association, a rappelé le rôle joué par René Mugnier, décédé en janvier dernier, dans la création de l'association (avec Ginette Paret) et dans l'ouverture de la Maison du patrimoine. Pour sa sépulture, une coupe fleurie a été déposée au nom de l'association.

Le bilan moral de l'association (notamment estival) a été présenté le 5 novembre dernier. Depuis, du 20 décembre 2016 au 28 mars 2017, la Maison du patrimoine a été ouverte 19 fois (grâce à Patrice Gérard, Monique Pautasso, Danièle Nicol et Martine Paret-Dauphin) et reçu 351 visites (397 du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016). Deux groupes avaient demandé une ouverture spéciale : l'un n'est pas venu, sans s'excuser, et l'autre (37 personnes des Yvelines, *« insupportables »*) est arrivé en retard... L'assemblée a décidé que l'entrée serait payante pour les groupes (2 euros par personne, gratuité pour les accompagnateurs).

Pour Noël, 15 fenêtres ont été illuminées et décorées : 97 personnes (locaux et touristes) ont participé à cette manifestation qui sera reconduite fin 2017. Tout l'hiver, la présidente a participé aux pots d'accueil organisés à 18 heures chez Goélia (les dimanches) et la Maison du tourisme (les lundis).

L'association a reçu d'Anne Montange un bâton avec cordes et treuilles pour faire des barillons de foin, et un peigne à myrtilles. D'après la mairie, Mme Lachize proposerait de donner 2 chars qui seraient entreposés sur le chemin menant au plan d'eau (la mairie étant d'accord pour les stocker sous la halle de la salle des fêtes). Mais depuis cette information, plus de nouvelles ni des chars ni de cette personne ! Enfin, la sœur de Gilbert Quézel-Ambrunaz a indiqué à l'association vouloir donner un costume, des tissus, et une nappe brodée. (Une poulie métallique a été trouvée le jour de Vallée propre).

Martine Paret-Dauphin est intervenue sur les ondes de France Bleu Pays de Savoie (1er février) pour parler de la Maison du patrimoine et de la croix plate en lien avec les pâtisseries d'Aurore Pollet (**). Elle a assisté à une conférence de M. Bernard Gröll (qui a traduit et publié le livre d'Estelle Canziani), le 14 décembre 2016 à Moutiers. A cette occasion elle a présenté le costume des Villards : grand succès ! Suite à cet échange, l'Académie de la Val d'Isère a fait sa sortie annuelle à Saint-Colomban le 17 juin. Cet été, aucune conférence. A la place, Maurice Bouchet-Flochet proposera des films sur la Maurienne. (Il a également proposé la projection de cassettes vidéo dans le sas à titre d'essai pour cet été.)

La Maison du patrimoine sera ouverte *(lire page 4)* et l'exposition « Soldats de 14-18 » présentera des cartes de soldats morts en 1917 (pas de nouvelles photos hormis celles prêtées par Sylvie Campardon concernant Benoît Paret). L'association participera à la fête du 15 août (prêt des 6 costumes de l'association et présence sur la place avec un stand pour vendre madeleines, cartes et livres). Trois châles en soie ont été commandés pour l'association à Xavier Mugnier.

Les visites guidées des hameaux villarins (avec arrivée à la Maison du patrimoine), le mercredi après-midi, sont maintenues en juillet et août par Patrice Gérard qui a également préparé une conférence sur la vallée des Villards intitulée : « La vallée des Villards, vallée secrète et méconnue ». Présentée début janvier à Goélia, puis début février à Fontcouverte, elle sera donnée à Villargondran en septembre. Le thème de la manifestation « De clochers en clochetons » sera *« L'homme et la pente »*. Aux Villards, elle aura lieu le 13 juillet.

Les plans du four à pain ont été dessinés par Christian Émieux, et les travaux de construction ont démarré *(lire ci-dessous)*.

Des prospectus présentant la Maison du patrimoine sont souvent demandés. Décision est prise d'en éditer. Roger Darves a suggéré de faire un don à l'association qui veut reconstruire la flèche du clocher de Saint-Jean-de-Maurienne.

Maurice Bouchet-Flochet demande où en est la souscription pour l'église de Saint-Colomban *(lire ci-contre)*, et souhaite que soient posées des plaques pour les chapelles de Valmaure, Lachal et le Martinan. Il est rappelé que celle de la chapelle des Roches a été payée avec un reliquat des dons faits par des habitants du hameau des Roches. Faut-il faire un appel aux habitants des 3 hameaux concernés, sachant qu'il faut peut-être compter environ 6 000 euros pour les 3 ? Enfin, Maurice Bouchet-Flochet demande s'il est prévu en 2018 quelque chose pour les 60 ans de la première remontée mécanique villarinche (au Châtelet) ? La présidente répond que non.

La sortie annuelle de l'association est prévue à l'abbaye d'Hautecombe le 16 septembre 2017. En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin (présidente) et Odette Émieux (trésorière) ont été réélues au conseil d'administration et au bureau de l'association, et l'assemblée a maintenu la cotisation à 5 euros.

Finalement le musée villarin ne se porte pas si mal grâce à l'inlassable activité d'une poignée de personnes. Et c'est un exploit quand on sait qu'à Saint-Sorlin, par exemple, le musée menace de fermer faute de bénévoles pour le gérer (*La Maurienne*, édition du 19 janvier 2017)…

(*) Présents : Annie Bordas, Mce Bouchet-Flochet, Roger Darves, Odette et Gilbert Émieux, Patrice Gérard, Stéphanie Lafaury, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Jacqueline Mugnier, Danièle Nicol, Martine Paret-Dauphin, Gilbert Pautasso, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz. Absents excusés : Monique Pautasso et Xavier Mugnier.

(**) Deux vidéos sur les activités d'Aurore Pollet sont disponibles sur le site du *Petit Villarin*, rubrique « Archives audio et vidéo ».

Église de Saint-Colomban : la souscription est ajournée

A l'issue de la messe du 15 août 2016, le maire de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard, avait évoqué devant l'assistance l'éventualité d'une souscription communale *« pour financer les travaux de réparation et de sécurisation »* de l'église de Saint-Colomban.

L'installation de filets de protection en juillet 2016, en place pour un *« certain temps »*, devait être le prélude à des travaux de réparation touchant l'infrastructure du bâtiment. Depuis, des chapeaux ont été changés sur les piliers extérieurs pour assainir la face amont et l'aile gauche de l'église. Ces travaux ont été efficaces puisque les murs amont de l'église sont désormais secs à l'intérieur. Il reste maintenant à traiter l'humidité de la façade principale due au fait que la partie sommitale de l'église notamment ne dispose pas de couvertures adéquates, l'humidité s'infiltrant dans les murs jouxtant le sas d'entrée et dans le local de la chaufferie.

La souscription proposée par le maire, qui devait se tenir sous l'égide de l'association Les Villards, patrimoine et culture, devait permettre aux Villarins de contribuer aux réparations de ce bâtiment. Mais selon les estimations de la société Jamain qui est intervenue le 8 mars 2016 pour un état des lieux complet, ces travaux coûteraient près d'un million d'euros (*), une somme qu'il est évidemment impossible de couvrir par un appel aux dons dans la seule communauté villarinche.

Cette souscription – si importante soit-elle – ne devrait donc contribuer que très marginalement à un programme de travaux que seule la commune peut (éventuellement) assumer. Les témoins posés dans les fissures n'ayant pas montré que la situation empirait, ces travaux n'ont pas été inscrits au budget 2017, et… ne sembleraient ne pas faire partie des priorités communales pour 2018 compte tenu des autres charges communales (déficit d'exploitation du domaine skiable, édification d'un bâtiment à usage commercial sur le front de neige, etc.). En supposant que ces travaux soient entrepris à court terme, il semblerait que la volonté du conseil municipal soit, pour minimiser les frais de chantier, de les réaliser en une seule tranche sans que l'on puisse néanmoins fixer une date…

Pour toutes ces raisons, la souscription envisagée par le maire est repoussée d'autant, à moins que l'état de l'église ne vienne à empirer, auquel cas l'urgence de la situation imposera des choix aux élus.

Christophe Mayoux

(*) *Le Petit Villarin* numéros 175 (mars 2016), 176 (juin 2016) et 177 (septembre 2016). On a d'abord évoqué *« un programme de rénovation de 300 000 euros par an sur plusieurs années »*. Puis le conseil municipal (janvier 2016) a décidé de faire réaliser un diagnostic (société Jamain, 10 852,80 € TTC). La pose de filets de sécurisation (juillet 2016) a coûté 35 850 euros. A noter qu'en 2014, la municipalité a reçu un don de 4 000 euros pour l'entretien de l'église.

■ BRÈVE

➡ **Vie paroissiale**. Cet été, trois messes sont programmées aux Villards : le 8 juillet à 18 h 30 à la chapelle du Premier-Villard (ou dans l'église de Saint-Alban en cas de pluie) pour la fête de la Visitation, le 15 août à 10 heures à Saint-Colomban et le 30 septembre (à 18 h 30) toujours à Saint-Colomban. Pour les messes célébrées en semaine dans l'église de La Chambre se reporter au tableau d'affichage situé face à l'église. Une permanence se tient tous les jeudis à la Maison paroissiale de La Chambre de 9 h 30 à 11 h 30. Ce planning pourrait être revu compte tenu des problèmes de santé que connaît actuellement le père Singa, curé de la paroisse Sainte-Madeleine-La Chambre qui regroupe les 14 églises de l'ex-canton de La Chambre. Aucune information n'est donnée au diocèse quant à son éventuel retour. Pour la Pentecôte, c'est un prêtre retraité qui a célébré à La Chambre une messe et 2 baptêmes, et en juin des messes ont été dites par les pères Abel et Durieux. Cette année, le père Olivier Velut (Les Roches) serait présent aux Villards du 23 au 25 août. On ne peut donc pas affirmer aujourd'hui qu'il y aura un prêtre disponible pour célébrer la messe du 15 août à Saint-Colomban. Une rencontre devait avoir lieu le 30 juin entre les membres de l'équipe d'animation pastorale et le père Euler, curé de la paroisse de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne et vicaire épiscopal du diocèse de Maurienne, pour évoquer les difficultés de la paroisse de La Chambre. Pour tout renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique de la Maison paroissiale au 04-79-05-35-77. Une réponse sera apportée dans les plus brefs délais. A noter qu'à la mi-juillet un groupe de scouts devrait établir son camp aux Épinières (Saint-Colomban). – *(C. Mayoux.)*

Four à pain

La construction a commencé au champ de foire

Après avoir fait la tournée de tous les fours du secteur : Pied des Voûtes, Monthyon, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Avre, Notre-Dame-du Cruet, Les Chavannes, Jarrier, Montricher, et avoir questionné certains de leurs utilisateurs, nous avons fait les plans de celui que nous voulons construire à Saint-Colomban. Christian Émieux les a mis sur papier dans les règles de l'art. Le dossier de demande d'autorisation de travaux a été déposé. Nous avons reçu l'arrêté donnant l'accord fin mai.

Aussitôt, le 29 mai, le traçage au sol a été fait par Gilbert Émieux, Gilbert Pautasso et Martine Paret-Dauphin. Le 12 et 15 juin les fouilles, le coffrage et la pose de la ferraille ont été réalisés par Gilbert Émieux, Pascal Bozon et Martine Paret-Dauphin. Le 23 juin, une toupie de béton a permis de combler les fondations et de faire la dalle qui portera l'ensemble du bâtiment. Ensuite il faudra monter les murs en moellons, faire le toit, poser le four, puis habiller les murs extérieurs de belles pierres de pays... Du travail en perspective !!

Certaines personnes du pays se sont déjà proposées pour participer à cette aventure. C'est très encourageant. Gilbert Émieux, membre de l'association Patrimoine et culture, mène le chantier grâce à son expérience professionnelle. Ce travail durera tout l'été en fonction du temps libre de chacun. Aussi si vous voulez participer à cette construction (1 jour, 2 jours ou plus) n'hésitez pas à contacter Martine Paret-Dauphin au 04-79-59-15-34. Si vous ne pouvez pas participer avec « vos bras », vous pouvez contribuer à cette construction en faisant un don à l'association Les Villards, patrimoine et culture pour contribuer à l'achat des matériaux. Le four terminé et en état de fonctionnement, pour fêter ce travail commun, nous organiserons un repas réunissant tous ceux qui le souhaitent. Fédérer les gens du pays, redynamiser la vie locale, rapprocher les associations et enrichir notre patrimoine sont les objectifs d'un tel projet. Ce four communal pourra ensuite être utilisé par tous, les associations et les particuliers du pays.

Martine Paret-Dauphin

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

II - Rencontre et mariage avec Jeanne-Françoise Favre-Novel (*)

Résumé de l'épisode précédent. Dans la partie I de ses mémoires (*), Étienne Bellot-Mauroz a présenté sa famille paternelle, donné un aperçu du mode de vie villarin d'alors et développé quelques considérations historiques. C'était en quelque sorte une introduction générale au récit proprement dit de sa vie qui débute avec sa naissance et sa rencontre puis son mariage avec Jeanne-Françoise Favre-Novel, sa première épouse.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 179 (janvier 2017).

Étienne Bellot fils aîné de Michel Bellot, né en 1805, baptisé le 12 mars, ayant satisfait aux tirages le 28 octobre 1825, ayant obtenu le numéro de tirage 106. Marié le 17 août 1826, veuf le 14 mars 1834, qui est l'auteur de cette histoire qui dénotera mot à mot tout ce qu'il m'est arrivé en bien et en mal, bonheur et malheur, et enfin tout ce que ma planète a déjà éprouvé jusqu'à présent. Sur lequel ont peut y ajouter foi.

Dorénavant je ne vais parler dans ces entretiens que de moi ; je désirais à pouvoir bien développer tout ce que j'ai fait, que j'ai vu, les manquements que j'ai faits, les disgrâces qui m'ont arrivé, mes voyages que j'ai faits en France, les évènements qui me sont arrivés et enfin jusque dans l'état et situation que je [me] trouve maintenant.

Vous verrez dans les vers ci après *(N.D.L.R. : les pages 59 à 67 sont versifiées ; lire ci-dessous)* les détails à couverts [voilés] de ma vie passée, et à la fin de ces vers vous y trouverez la même répétition mieux à la portée de quiconque aura la curiosité de voir tout ce qui est arrivé à un jeune *(N.D.L.R.il écrit le mot comme il se prononce en patois : juênne)* homme à l'âge de vingt neuf ans conduit par son penchant naturel.

Article premier : de ma naissance

Comme je l'ai déjà dit je suis né en 1805, le 12 mars, d'une famille ancienne et de parents honnêtes quoique pas riches mais cependant aisés dans leurs petites familles. Dès l'âge le plus tendre l'on a pris tous les soins pour me maintenir la santé et pour me procurer des forces dans ma faiblesse. J'ai paru en ce monde sous un caractère vif, d'une humeur douce et patiente.

A l'âge de six ans on me mit à l'école durant tous les cours des hivers, jusqu'à l'âge de onze ans, l'été j'allais conduire les vaches jusqu'àux pâturages. Dans [ce temps ?] j'étais un peu aveugle pour les propriétés d'autrui, je ne les respectais pas comme je devais les respecter, accompagné de plusieurs filles de mon temps que je suivais leurs exemples.

Dans l'école, l'hiver, je n'étais pas des plus mal vu de mes supérieurs, je profitais assez de toutes leçons que l'on me donnait. J'étais aimé de mes camarades et de tous les enfants de mon temps, je cherchais à me faire estimer des vieillards en les saluant partout où je pouvais les rencontrer, en me plaisant à leur répondre sur les questions qu'ils me faisaient toujours avec honneur et respect. Si je ne pouvais pas leur répondre je leur demandais sagement l'explication des questions qu'ils m'avaient faites et par ces moyens là je me faisais estimer des anciens et des modernes.

Pages versifiées du manuscrit (59 à 67).

Dans mon âge tendre
Je jouissais des plaisirs sans mélange.
Mais je ne connaissais pas
Les malheurs qui m'ont suivi de pas à pas.
Dans l'âge d'adolescence
Il y avait qu'une amitié tendre
Que je satisfaisais, que dans un coup d'œil
Bien décentement, avec la moitié qui fait mon deuil.
Mes premiers amours ont été sacrés [consacrés ?]
A celle que j'ai eu le bonheur d'épouser.
Elle de son côté brûlait dans son enfance
Pour celui qui l'aimait d'un amour tendre.
Enfantillage [enfantine ?] dans ses discours
Et imbranlable [inébranlable] dans ses amours,
Car c'est à l'âge de treize ans
Que nous avons parlé de l'hymen,
Et depuis nos deux cœurs ont été joints
Par des incorruptibles liens.
Trois ans se sont écoulés
Toujours en fortifiant nos amitiés.
Ce n'est que dans l'automne
Que l'amour s'est servi d'un jour de noces
Où nous étions tout deux convives
Enflammés d'un amour toujours plus vive.
(plutôt que vif pour la rime) (*)
C'est à ce moment que nous avons compté les jours
Pour pouvoir contenter nos amours.
Nos parents ont bien voulu
Nous reconnaître de ce qui nous était pas dû [?]
Surtout elle qui avait perdu
Tant son père que sa mère sans les avoir connus,
Sous la conduite d'une bonne tante
Qui la suivait depuis son enfance
En la faisant instruire sur les vérités
Qui ornaient (?) ces affables qualités
Qui avaient captivé mon cœur
Qui était enchainé par les flèches de sa douceur.
D'une taille petite
Jointe à des attraits dociles,
D'une démarche noble
Qui méritait [allait bien] à sa belle personne,
Modérée dans ses raisons,
Qui faisait ses belles actions,
Un visage gracieux
Qui répondait à ses blonds cheveux.
Mais à tout deux nos cœurs brulaient
Pour ce jour solennel.
Quoique dix mois de campagne
S'étaient écoulés depuis l'acte de mariage,
Nos amitiés n'étaient moins [point ?] éteintes
Après ce laps de craintes
Qui était de tarder de contenter
Nos amours sacrés.
Mais enfin le dix sept août arrive
Que nos deux cœurs ont été alliés
Par le sacrement de l'église,
Qui était objet de nos délices,
Après avoir bien eu des difficultés
Avec monsieur notre curé
Pour des arrangements de familles
Qui étaient bien difficiles.
Mais cela ne regardait pas les ecclésiastiques
Cela ne regardait que la loi civile.
Mais pour éviter tous désagréments
J'ai bien voulu faire un accommodement
Après trois [deux mots illisibles].
Dieu a bien voulu nous donner un ménage
Un joli fils fruit de nos amours les plus vives
Qui portait pour nom le beau nom d'Hyppolite.
A dix huit mois d'âge
Dieu a voulu couronner (?) sa belle âme
En perdant celui qui faisait l'objet de nos larmes.
Dieu a bien voulu renouveler ses grâces
Car c'est le 14 du mois d'avril
Que nous avons des nouveaux fruits
Accouchés d'un bel enfant
Qui fait nos délices maintenant
Nous croyant d'être tranquilles.
Mais nous avons eu des douleurs vives
Car en mariant la cadette de mes sœurs
Nous avons eu des grands malheurs.
A ses noces par un coup de pistolet
C'est ce qui en a fait l'objet
Une affreuse incendie
A embrasé des flammes les plus vives
Le village de Valmaure tout entier
Sans avoir rien pu échapper
Dans les tourbillons de flammes
Tous étaient dans les alarmes
Quarante deux foyers
Ont été embrassés
Dans cinq minutes de temps
Que le Nord donnait de forts vents.
Ce feu a commencé à s'allumer
Vers les quatre heures du Milévé
[lieu de Valmaure ?]
Moi et mon frère ont monté sur le couvert
Des premiers, que feu a allumé
Sans pouvoir rien épargné
Du danger qui nous était préparé.
Mais Dieu pour tous et chacun pour soi,
Et moi je hâte à partir chez moi
Accompagné de ma femme de cinq mois enceinte
Qui attirait toutes mes craintes
En demandant du secours.
Un maître maçon arrive tout à coup ;
C'est lui qui ma aider à sauver
Une quantité de mes mobiliers
Nous voyant sans demeure.
Mais nous avons pas resté vingt quatre heures
Sans mettre aucune entrave.
Nous sommes retirés dans une cave
Et c'est la où nous avons resté
Durant le cours de l'été
En faisant travailler les maçons et charpentiers.
Je restais dans ce triste foyer
Mais pour me mettre à couvert plus vite
A St Etienne je prends le gîte,
Au Montion je suis allé acheter
Une grange à un bon marché.
Mais je ne prévoyais point
Le transport qui était si loin
Ce qui a fait augmenter
Du [le] prix que j'avais acheté.
Mais je n'étais pas du plus mal
De ce malheur général
Parce que mon bâtiment, j'avais décoré
D'une plaque de sureté
A l'assurance générale de France
Que la réputation était si grande.
C'est vingt cinq jours après
Que j'ai été satisfait
De cinquante Louis
Qui me sont arrivé de Paris
Après un rabais que l'on m'avait fait [retenu]
Parce que je n'avais pas satisfait
A mes (?) [payé mes redevances ?]
Qui était en retard au rapport [à cause] du mariage.
En automne j'ai cependant habité
Dans mon bâtiment sans être achevé.
Dans l'automne ma femme vint à accoucher
D'une belle fille sans craindre les dangers
Dans la rigueur du temps
Toute seule dans ce bâtiment.
Tout mon petit ménage est en santé
Que pour la France j'ai parti et j'ai quitté.
Mais en février pour [par] un lundi
De France je pars pour arriver au pays.
Me voilà dans de nouvelles alarmes
En arrivant je trouve ma femme malade.
C'est le jour du 14 mars
Qui la conduit au trépas
Me laissant pour souvenir
Une fille et un petit fils [petit dans le sens de jeune].
Oui c'est à l'âge de vingt quatre ans
Qu'elle a obéi au tout puissant
Pour aller occuper
Les biens qui lui étaient préparés.
En pensant et priant de la revoir un jour
Pour la contempler pour toujours
Dans la vie toujours nouvelle
Qui nous sera éternelle.
Ainsi soit il.

(*) Précisison de l'auteur.

A l'âge de onze ans mon père a pris le dessein de me mener en France. Dans ma première campagne en France elle ma été bien longue, causé par l'absence de ma mère et enfin du pays. Le temps m'était si long qu'il m'avait levé l'appétit jusqu'à me rendre languissant et j'étais tous les jours après à compter les jours que j'avais encore pour arriver au printemps qui était puis le retour en Savoie. Mais encore plus joyeux quand le jour du départ fut arrivé, avec des habillements de ratine de France en neuf, et puis pour venir raconter à mes camarades d'école les choses que j'avais vu en France que je comptais pour des merveilles sous mes habits de ratines grises que j'apportais de France.

J'y nourrissais déjà un petit espèce d'orgueil et des [mot illisible ?] à plaire surtout que j'avais l'idée d'attirer l'intention [l'attention] des jeunes filles. Je ne recherchais cependant pas leur compagnie et je désirais toujours en pouvoir attirer regards et leurs bonnes grâces. Je ne cherchais jamais à parler à leurs contraires [à la contrarier] et par ce moyen j'attirais leurs premières grâces et leurs nouveaux attraits.

Mais aussitôt que j'ai eu été en France je n'ai plus été en champ l'été ; je commençais à travailler durant le cours de l'été et en augmentant en force, j'augmentais en désir de pouvoir plaire.

Quatre ans se sont écoulés que j'allais en France sans avoir encore fait ma première communion, et mon père qui voulait pour mon bien me laisse dans le pays à l'école chez Monsieur notre curé. C'est là que j'ai appris ma religion.

Dans l'automne après j'ai fait ma première communion et pour passer l'hiver en ce pays je me suis amusé à montrer l'alphabet à une dix huitaine d'enfants. Mais ce n'était pas tant pour leur apprendre comme c'était pour réunir un couple des jeunes filles et entre autres une que je chérissais et que je n'osais lui parler d'amour ou du feu qui dévorait mon âme. Mais cependant tout pour par un jour, je la retiens après l'école de l'après midi sous condition de la punir pour une prétendue faute qu'elle avait faite, je congédie les autres écoliers

C'est dans ce premier moment que j'ai commencé à lui parler d'amour et à découvrir [dévoiler] quelques étincelles de ces feux qui dévoraient mon cœur. En lui parlant de mes intentions je n'étais pas sans avoir beaucoup de craintes que son cœur ne fut dans l'indifférence de se complaire à mes souhaits. Mais [durant] de courts entretiens elle m'a répondu si sagement qu'au lieu d'affaiblir mes amours, elles n'ont été que plus vives et plus ardentes.

Ce petit entretien nocturne a été un moment le plus délicieux que j'ai eu gouté en depuis que j'étais existant. Je crois que l'amour étendait déjà du premier abord ses enchantements dans deux jeunes cœurs qui n'avaient encore jamais senti les flèches de ce Dieu. Dès ce moment je n'éprouvais aucun repos ni dans les jours ni dans la nuit, son image me poursuivait dans toutes mes actions aucun repos n'était plus dans mon âme. Elle était dévorée loin de son absence.

C'est du depuis que j'ai commencé à vivre dans la tyrannie et dans les chaines de l'amour ; avant que j'aimais, je jouissais de tous les délices de la bienséance. Mais une fois que l'amour s'est glissé dans mon âme, adieu tout bien être, société, amusements, etc. Je paraissais dans ces moments sous une figure inquiète, une démarche lente, la tête penchée toujours en réfléchissant à l'objet que j'adorais et qui me tenait envelopper de ses filets. Mes parents me voyaient dans cette contenance, étaient étonnés de me voir dans un état qui [qu'ils] ne savaient si j'étais pas languissant. Mes camarades trouvaient en moi un total changement.

Et moi je nourrissais dans mon cœur ces flèches mortelles de l'amour. Je ne suis pas étonné que si j'ai lu dans un passage que l'amour est représenté sous la forme d'un jeune enfant avec des ailes et avec des yeux sans y voir. Car j'étais pire qu'un enfant je ne savais plus à quel endroit me tenir, ni en quel lieu habiter si non auprès d'elle. J'avais des yeux et je ne voyais rien toutes rencontres propositions avantageuses. Et enfin je n'avais des yeux que pour l'objet que j'adorais.

Sans cependant aller plus loin en vous parlant de la fille que j'ai eu l'avantage et l'honneur d'épouser, je m'en vais ici rapporter sa naissance et quelques mots sur l'origine de sa famille jusqu'au point que nous nous sommes mariés.

Article second :
de Jeanne-Françoise Favre-Novel,
de sa naissance et de son origine
jusqu'à son mariage avec moi Étienne Bellot

Elle était née d'une grande famille, de des parents des premiers de la commune ; aux époques qu'elle est née la maison paternelle était composée de six hommes mariés dont quatre oncles, son père et son grand père.

C'était la plus forte des familles de la commune et une des plus riches. Ils avaient des propriétés immenses, entre autres ils avaient acheté une montagne à la combe d'Olle lieu dit à Montfroid qui leur coutât vingt quatre milles livres de Piémont, ils avait vingt bêtes de bâts. Mais c'était son père qui s'appelait Louis Favre-Novel qui gouvernait la maison, et qui tenait debout le commerce sans cependant savoir ni lire ni écrire. Il était marié à une fille qui s'appelait Cécile Martin-Frères et à l'âge de trente ans elle est morte d'une espèce de gangrène qui l'avait attaquée au nez, en laissant trois enfants deux filles et un garçon.

Mais qu'arriva-t-il quelques mois après : Louis Favre-Novel était un fameux marchand de fromage et par un fléau pleurésie il est mort à St Michel de Maurienne en laissant comme nous l'avons dit trois enfants qui on été sous les mains d'un curateur qui était l'époux de l'aînée des filles qu'on a mariée de suite après la mort de son père au nommé Jean-Baptiste Favre-Mot, et [d'un] tuteur Jacques Favre-Novel oncle des pupilles, l'un et l'autre de ces supérieurs ont tombé dans une défaillance complète et ont dévoré les biens du pupille.

Mais laissons l'aînée des filles qui était mariée à celui qui ci dessus et qu'elle portait pour nom Jeanne Claudine, et le garçon se voyant avec peu de bien se vend pour remplacer un Monsieur de St Jean de Maurienne, [au ?] [service] militaire. *(N.D.L.R. : l'auteur confond peut-être ici avec un cousin de Jeanne-Françoise Favre-Novel ; lire page 10)*.

(Lire la suite page 10.)

Repères généalogiques

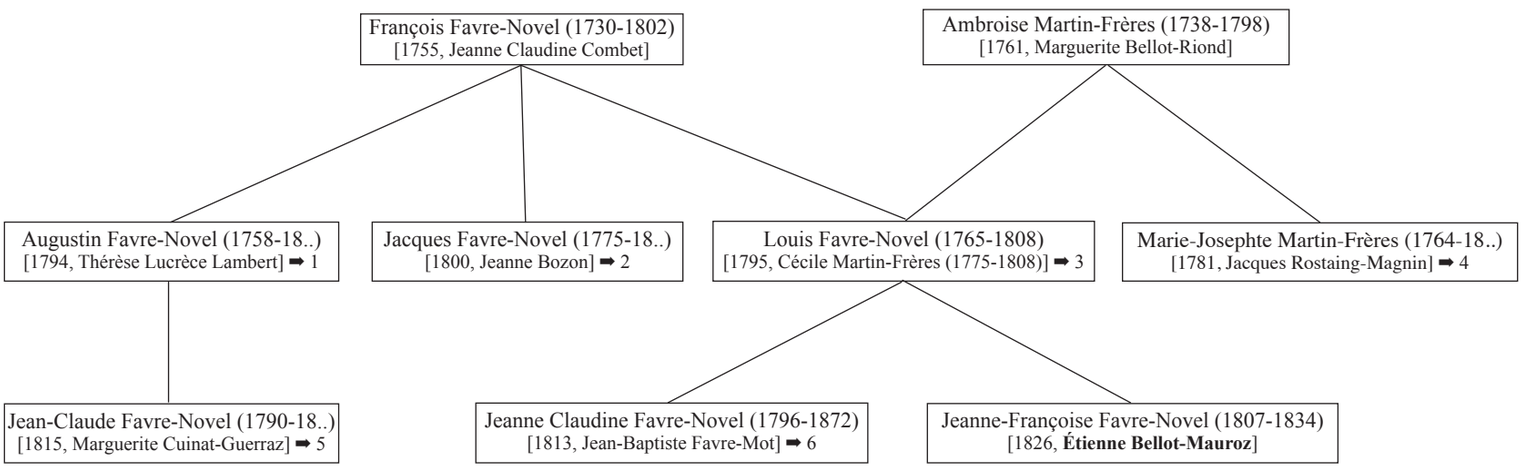

■ *Arbre généalogique simplifié des Favre-Novel et des Martin-Frères réduit aux personnes qui sont évoquées par Étienne Bellot-Mauroz dans la deuxième partie de ses mémoires. Dans cet organigramme, le nom et le prénom de l'auteur sont mentionnés en gras. Entre crochets nous avons fait figurer la date des mariages suivie du nom de la personne épousée. Les flèches renvoient aux commentaires ci-dessous.*

1 – Augustin Favre-Novel est dit Micou. Ce surnom lui vient d'une branche de ses aïeux dont le patronyme était Favre-Micou. Un patronyme qui s'éteint semble-t-il avec la génération d'Augustin Favre-Novel. De son union avec Thérèse Lambert naîtront trois filles et deux fils : Colomban né en 1788 et Jean-Claude né en 1790 *(lire ci-dessous le renvoi 5)*.

2 – Jacques Favre-Novel a été le tuteur de sa nièce Jeanne-Françoise Favre-Novel épouse d'Étienne Bellot-Mauroz quand celle-ci a perdu sa mère en 1808. De son mariage avec Jeanne Bozon en 1800, est né Thimothée (1816-1884) qui a épousé en 1840 Catherine Pepey. Un fils est né de cette union le 6 février 1856 : Théophile, qui a épousé Rosalie Mollaret en 1908. De cette union sont nés trois fils dont un, Jacques Emmanuel (1896-1976), a des descendants en Maurienne, dans le Var, l'Isère et les Hautes-Pyrénées.

3 – La plupart des Favre-Novel sont originaires de Villard-Martinan. C'est après son mariage que Louis Favre-Novel vient habiter dans le hameau de son épouse, « berceau » des Martin-Frères.

4 – Marie-Josephte Martin-Frères épouse Rostaing-Magnin est la personne qui a élevé Jeanne-Françoise Favre-Novel, qui était sa nièce. Étienne Bellot-Mauroz parle longuement de cette *« tante »* dans cette partie de ses mémoires.

5 – Étienne Bellot-Mauroz évoque les arrangements qu'il a conclus avec quatre Villarins pour éviter la conscription. Nous connaissons mieux le cas de Jean-Claude Favre-Novel (cousin germain de Jeanne-Françoise Favre-Novel) qui, à la même époque (29 janvier 1812), a remplacé le fils du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne dans l'armée impériale *(lire page 10)*. De retour dans la vie civile, Jean-Claude Favre-Novel épousera en 1815, Marguerite Cuinat-Guerraz.

6 – Jeanne Claudine Favre-Novel est la soeur aînée de Jeanne-Françoise Favre-Novel. Après son mariage avec Jean-Baptiste Favre-Mot, ce dernier deviendra le curateur de sa belle-soeur alors âgée de 5 ans.

Cette présentation a largement bénéficié de l'étude complète de la famille Favre-Novel aimablement communiquée par Michel Roche.

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

(Suite de la page 9.)

Laissons par là les deux autres, parlons maintenant à la cadette qui s'appelle Jeanne-Françoise. Quand elle a perdu sa mère elle était âgée de huit mois et une de ses tantes ayant eu pitié de son bas âge l'a recueillie sous sa considération. Il faut observer que cette tante qui fait maintenant l'objet de cet entretien [de ces lignes] et qui a servi de mère à la cadette qui fait aussi l'objet de cet article, cette tante s'appelait Dame Marie-Josephte Rostaing née Martin-Frères femme de respectable Jacques Emmanuel Rostaing avocat. Cet homme ne se voyant sans enfants ayant laissé son ministère par une faiblesse d'esprit et en vivant de ses rentes et se fait un plaisir de nourrir et élever cette fille qui faisait l'objet des plaisirs et de ses amusements. Dans l'été il restait à St Colomban et dans l'hiver il restait à St Etienne de Cuines chez les M. Rostaing qui étaient ses neveux. Mais tout par un hiver, il devint malade et ces Messieurs ont cherché tous les moyens pour le priver d'un notaire, et ainsi il mourut sans mettre ordre à ses affaires. Il voulait adopter cette fille pour son enfant, mais il ne peut et voilà toujours cette fille avec sa tante qu'elle y a resté jusqu'à son mariage.

Nous allons maintenant prendre la suite de mon histoire qui est laissée avant ce second article et observer qu'à ces moments je tenais dans mes 17 ans et elle dans ses 15 ans après ces premières entrevues. Je suis depuis parti en France pour une campagne de 10 mois et au bout de 10 mois je retournais en Savoie et dans mon nouveau retour de France nous avons reparlé de nos nouvelles amours. Mais quant il vient [vint] en automne je prends le dessein de retourner en France, mais cependant je voulais au moins avoir une fréquentation de quelques heures de temps pour les adieux de tous. Par un jeudi au matin j'espérais le moment ou lui parler. Mais dans un instant je l'ai vu partir avec sa tante qui s'en allait à St Etienne de Cuines faire les vendanges, et me voyant hors d'espoir de pouvoir faire mes adieux à cette fille, d'autant que j'allais partir le lendemain, me voyant dans le désespoir de pouvoir revoir pour lors l'objet que je chérissais, je prend un mulet et je monte à cheval, je l'attrape à St Alban au bureau de sel et tabac, et je lui fait la demande si elle accompagnait sa tante ; elle me dit qu'elle s'en retournait de là et que sa tante était partie pour St Etienne pour une huitaine de jours.

Et moi je file ma route jusqu'au Premier-Villard village de St Alban pour faire ferrer mon mulet en faisant mes adieux jusqu'au soir à la fille. Je cherche moyen de joindre Madame Rostaing sa tante qui était devant, et je lui fait mes adieux jusqu'à une autre campagne [voyage en France]. Je lui fait la demande de pouvoir souffrir si elle consentait que j'aille passer la veillée avec sa nièce du moment que je restais au pays. Elle me fait réponse qu'elle voulait bien, mais que Monsieur le Curé s'en aperçut pas. Alors je la remercie poliment en lui tirant mes révérences et de ménager sa santé jusqu'à la nouvelle vue [rencontre]. Après avoir fait ferrer mon mulet je m'en reviens à la hâte et je cherche un prétexte pour aller voir chez elle ou dans l'habitation de sa tante, qui était [ce prétexte] de lui dire que sa tante m'avait chargé d'une commission à lui communiquer. Et sur le soir j'entre chez elle sous ce faux prétexte, et pour lors elle était toute seule, qu'allait souper. Elle me donne place auprès du feu et je lui tiens lieu de compagnie dans ce frugal repas, que je n'étais pas du plus mal vu [que j'étais accepté].

Comme nous voyant que c'était pas dans [le] moments que nous pouvions nous dire et nous communiquer tous nos desseins, nous avons jugé à propos de fermer la porte à clef pour que nous puissions pas été [être] distraits. Nous avons passé une grande partie de la nuit. Ce n'est que l'aurore qui nous a séparés et le chant de la matinière alouette qui nous semblait qu'elle nous dit de nous faire nos adieux pour des mois comme cela arriva que nous [nous] sommes quittés avec des larmes aux yeux qui marquaient la plus grande tendresse convenable à deux jeunes cœurs qui ne vivaient que l'un pour l'autre.

Nous [nous] sommes quittés en nous promettant une parfaite foi et un serment inviolable, en nous donnant consigne pour nous faire passer des lettres sur des fausses adresses qu'elles nous sont très bien parvenues. Mais il faut observer qu'alors je n'avais que 19 ans et elle en avait seize. Elle n'était point de la première communion et moi je n'avais point encore subit le tirage. C'est ce qui faisait toute l'amertume qui se glissait dans nos entretiens. Mais quel qu'il en soit nous avons été dix mois dans une parfaite captivité, éloignés l'un de l'autre. Mais le temps s'écoulait et les jours approchaient de se revoir.

Le 28 août étant arrivé je pars de France et en moins de neuf jours j'arrive au pays, vigoureux jeune (mot patois : juênne) et bien portant sous habits de drap à la mode française, montre en or, chapeau fin d'un blanc délicat et enfin tout ce qu'il fallait pour montrer un jeune homme joint (?) à toutes les qualités de plaire surtout que Je cherchais que d'attirer les regards de celle que j'adorais de si longtemps. Il y avait déjà quelques jours que j'étais aux pays sans avoir encore, sans avoir pu parvenir à lui parler ; mais ce n'était pas que le temps nous fut long. Tout par un jour que le temps était beau je me décide de me rendre auprès d'elle, pour renouveler nos amours qui se reposaient depuis plus de dix mois.

Je fus chez elle et j'y trouvais personne. C'était par là vers quatre heures de l'après midi, et je renvoie ma commission au soir, et je fus moissonner du blé en attendant le moment de pouvoir me rendre auprès d'elle. Mais tandis que j'étais dans un doux entretien, que je repassais dans mon esprit tous les délices que j'avais goutés l'année dernière avec elle, les promesses que nous étions fait et enfin ce que j'allais lui dire dans notre première vue, j'aperçois une jeune fille qui était dans un champ qui arrachait des pommes de terre. Je ne sais si la pomme de terre était précoce ou si c'était par une fausse excuse, je porte mes regards de suite sur cette personne et je reconnais dessuite que c'était l'objet que j'aimais.

Alors je réfléchis, les forces me manquent, le cœur me palpitait, je ne savais de qu'elle manière je pouvais approcher de cet enfant, parce que je savais qu'elle était beaucoup honteuse, crainte des critiques humaines. Mais cependant je me décide et je pars pour la voir. Elle était à peu près éloignée de moi d'un jet de pierre, je l'aborde en la saluant sagement, je vois paraître de suite cette belle couleur d'un beau incarnat sur son visage céleste, ces yeux baissés contre la terre qui démontraient toutes les vertus dues à sa belle âme. Elle me réplique un salut convenable proportionné à mes mérites, et [mais] incapables d'ouvrir nos entretiens. Mais cependant je m'assis sur le gazon et je commence pour m'armer de courage en lui faisant demande de nos amours.

Elle me commence pour [par] me donner un prompt reproche sur ma trop longue absence et en m'assignant les jours et les heures des rendez-vous qui étaient tous fêtes et dimanches en depuis la messe jusqu'aux vêpres, et de n'aller jamais aux offices les uns sans les autres par moyen d'un signal que nous laissions sur une pierre. Il faut observer que pour quant a nous deux tous moments nous auraient bien été favorables et mieux faciles à rencontrer Mais c'est que de mon côté je ne voulais pas que sa tante les sut [l'ai su] et donc qu'il fallait maintenir un entretien le plus ardent et le plus pénible attendu que la tante la suivait de pas à pas et il fallait cependant se voir.

Comme je l'ai dit notre rendez-vous était les dimanches et fêtes, depuis la messe jusqu'au vêpres à cinq [mot illisible : heures ?]. Nous étions à l'abri de l'absence de la tante qui dinait toujours avec un neveu. Dans la paroisse ces entretiens c'est [se sont] passé[s] pendant tout le cours de l'été une grande partie de l'automne sans que personne s'en eut aperçu que l'aînée de mes sœurs et une fille qui nous avait vus maintes fois ensemble. Cette fille na pu garder assez longtemps le secret, elle le communiqua à sa tante ; alors voilà nos entretiens si longtemps cachés, ont commencé par être dévoilés, et nous voilà dans un nouvel embarras sans savoir comment s'y prendre pour le communiquer à la tante.

Mais tout par un jour je rencontre cette dame dans un chemin, et après un bonjour et une saluade conditionnés selon ses mérites je lui fait tout d'un coup cette demande en lui disant : *« Madame il y a quelques temps que je nourris une grande amitié pour ma demoiselle votre nièce sans avoir cependant jamais osé lui parler chose que jamais je me suis mis en devoir attendu la vénération que j'ai pour vous et les tendres amitiés que j'ai pour ma demoiselle votre nièce, et c'est maintenant Madame que je vous demande l'entrée en votre aimable maison pour parler à l'objet que j'adore. Car Madame si*

Armée impériale : le remplacement du fils du sous-préfet par Jean-Claude Favre-Novel

Le 29 janvier 1812, c'est le jour du tirage au sort qui doit désigner le contingent de l'armée active des cantons nord-sud de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Le sous-préfet de Saint-Jean, M. Bellemin, se trouve là à titre privé : son fils est recensé parmi les conscrits de la classe 1812 dans le département du Mont-Blanc. Absent, son père tire pour lui : numéro 74. Pas de chance ! Il lui faut un remplaçant. La loi autorise la pratique du remplacement introduite pour atténuer le régime du service militaire obligatoire et personnel qui dure 6 ans...

Benoît Bellemin est né le 9 décembre 1792 dans la paroisse Saint-Léger de Chambéry. Il est donc recensé parmi les conscrits de la classe 1812 du département du Mont-Blanc qui comprend 4 arrondissements dont Saint-Jean. Au moment du tirage au sort, Benoît, en pension à Grenoble, se trouve absent. Jean-Claude Favre, dit Novel, « laboureur » de profession, est né le 15 mai 1790 à Saint-Colomban. Ses parents, Augustin Favre-Novel et Thérèse Lambert, sont déjà décédés lorsqu'il concourt à la levée de sa classe. Figurant sur le tableau général des conscrits de 1810 sous le numéro 2915, Jean-Claude Favre se trouve porté sous le numéro 13 de la liste du tirage de son canton, Saint-Etienne-de-Cuines. Mais le conseil de recrutement de La Chambre, le 18 février 1809, le place de droit réserviste car son frère aîné, Jean, est au service dans le 26e régiment d'infanterie légère.

Jean-Claude Favre-Novel est l'homme que choisit d' « acheter » le sous-préfet Bellemin, pour suppléer son fils Benoît. Il semble probable que les deux familles se connaissent. M. Bellemin, acquéreur de biens nationaux, est propriétaire à Saint-Colomban depuis l'an XI. Le Villarin possède les qualités requises pour son admission, physiques (*« Taille de 1 m 70, cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, front rond, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, légèrement gravé, teint brun »*), et morales (il produit deux certificats).

Finalement le conseil de recrutement agrée Favre-Novel et le préfet dresse l'acte officiel qui autorise le remplacement *(...),* d'autant que le receveur général du Mont-Blanc a délivré un récépissé constatant le versement, en ses mains, de la somme de 100 francs, opéré par Benoît Bellemin pour servir a l'habillement et à l'équipement de son suppléant.

Toutes ces formalités réglées, ne reste plus qu'à rédiger devant notaire un contrat authentifiant les *« conditions particulières »* passées entre les deux parties.

D'un côté, Jean-Claude Favre-Novel s'engage et, pour *« sûreté »* de cet engagement, hypothèque des biens situés à Saint-Colomban *« depuis le nant des Croix, part du midi, aux pâturages de Jacques-Philippe Pepey et consorts, part du midi, aux communaux du levant et du couchant »*.

De l'autre, M. Bellemin s'engage à lui payer 4 000 francs en quatre payements égaux, le premier dans l'année qui suivra les deux premières années de service, et les autres successivement d'année en année de sorte que cette somme soit entièrement acquittée dans le délai de six ans. Des intérêts de 5 % par an seront versés. Pour sûreté de ses engagements, il hypothèque un domaine à Hauteville de cinq hectares environ.

Selon une étude faite sur 80 actes de remplacements, ce montant de 4 000 francs est un peu supérieur à ce qu'il faut compter en moyenne (3 578 francs) pour se procurer un suppléant. A cette époque le traitement annuel d'un sous-préfet dont le chef-lieu d'arrondissement ne compte pas plus de 20 000 habitants, se trouve fixé à 3 000 francs. Ce qui signifie que ces 4 000 francs représentent 16 mois du salaire de Bellemin père.

Dès le lendemain, 4 mars 1812, Jean-Claude Favre-Novel, quitte Chambéry avec un détachement de 165 autres recrues à destination de Bologne. A cette époque, en effet, les jeunes Savoyards se voient dirigés en priorité sur divers corps en dépôt en Italie. Le 5 avril il est reçu sous les drapeaux et incorporé dans la 4e compagnie du 5e bataillon du 106e de ligne.

Favre-Novel a survécu à son temps de service. Il est revenu des champs de bataille de la fin de l'Empire, pour se marier, le 11 juillet 1815, à Saint-Colomban.

Laurent Delenne (*)

(*) *Le Petit Villarin* numéro 104, juin 1998.

vous me refusez vous me rendez un des plus malheureux esclave de l'amour. »

A ces paroles si touchantes elle reste toute émue en me répondant d'un air de douceur et de contentement que si je n'étais pas digne d'entrer chez elle et de parler à sa (un mot manque) où serait-il l'homme qui pourrait y entrer. Je la remercie et de ce pas je prend congé et je me retire en contemplant [pensant] aux faveurs que Dieu venait de me faire d'avoir su attirer la belle permission de cette bonne Dame et au moins d'être au loisir pour aller voir celle que je chérissais il y avait si longtemps, quoi que je j'avais dit à la tante que jamais j'avais parlé à sa nièce, il ne se passait pas seulement vingt quatre heures ou que je lui parlais ou lui faire parler par ma sœur. C'est alors que j'ai formé des nouveaux projets pour pouvoir parler à cette fille en présence de sa chère tante. J'ai encore chercher tous les moyens de parler seul à la fille en l'absence de sa tante. Mais les femmes qui sont plus fines et plus malicieuses que le Diable surtout cette tante comme je m'en vais vous le raconter que tout par un soir que j'arrivais des montagnes chargés comme à la coutume du foin à dos de mulet, cette dame voulait savoir si ce que je lui avais proposé était aventure ou réalité. Elle vient me trouver chez moi en me disant de lui faire un service, de lui feuilleter des papiers pour en trouver un qui lui était nécessaire. Sous ce prétendu service qui n'était qu'un prétexte ; elle a bien joué son rôle en me faisant aller chez elle qui trouvai [où se trouvait] sa nièce qui préparait un gouter, et, sans excuse, il fallut s'asseoir et gouter avec ces Dames. Et après de gouter elle commence pour me dire si c'était une plaisanterie de ce que je lui avais parlé ou si c'était une réalité, et enfin qu'elle voulait savoir si c'était sengendrer [s'engager] dans le fond un commerce honnête comme il y avait apparence avec sa nièce et c'est à ce même moment qu'il a fallut déclarer nos amitiés autant l'un que l'autre, et par ce moyen nous avons rendu son cœur satisfait à la tante et à nous autres aussi.

De ce jour nous nous sommes fréquentés tous trois avec beaucoup de plaisir et de tranquillité. Mais tout ce qui nous a chagriné c'est la conscription qui allait sortir car dans un espace de 25 jours après [la rencontre ci-dessus] on l'a proclamée. Nous voilà dans des nouvelles alarmes. Mais pour sureté de mon numéro nous nous sommes assurés (associés ?) (pour payer ?) cinq pages d'un acte authentique par main notariée pour s'entre aider en communion si l'un ou plusieurs viennent à subir le sort comme nous étions tous conscrits nous avons pris cette forme qui n'était une des plus mauvaises, car tout le contraire c'était une des meilleures. Cet acte est nommé tontine et je vais reporter les noms des cinq associés : Étienne Bellot, Jean-Baptiste Bozon-Verduraz fils à Jacques Philippe, Jean-Baptiste Charvinat fils à Claude, Michel Girard fils à Étienne, Colomban Paret fils à Jacques et tous cinq nous avons tirés des numéros excellents.

Suite de mon histoire et du second article

Je laisse à réfléchir à quiconque qui lira ceci, des plaisirs de toute la famille sous la joie d'un si heureux tirage. Mais à plus forte raison pour celle que je chérissais, vous pouvez juger quelle joie pour cette jeune fille qui depuis longtemps ne gémissait que pour ce maudit jour. Mais Dieu qui écoute les prières de ceux qui lui sont doux et humbles, il a bien voulu recevoir les prières de cette jeune fille et prendre parti à ses larmes Mais de quelle manière qui l'en soit je puis écrire que je me suis mis (?) avec joie et [mot illisible].

Contempler les joies que nous avons partagées le lendemain du tirage, surtout quand j'ai arrivé dans son domicile décoré du numéro 106 [et] entres tous dans des bouquets, des rubans, qui annonçaient et montraient un grand contentement avec tous mes associés du tirage. C'est vers le soir à l'heure que l'humble berger [a] retiré ses simples troupeaux dans leur logis que je me suis rendu auprès d'elle pour partager nos délices mêlés avec des larmes [de] joies. Me présentant auprès d'elle d'une contenance majestueuse, une gaité qui paraissait sur mon visage et qui avait rapport au bonheur que je venais d'éprouver et à la joie que voyait ma bonne amie partageait de me voir rempli de mes souhaits. Je crois que c'est la première fois qu'elle a fixé ses regards sur moi que je m'en suis aperçu. Mais ce n'est que dans huit jours après que mon parrain s'est marié et que j'ai été du nombre des convives aussi bien que cette fille. Me voila dans le comble de la joie d'être membre de ce festin surtout au rapport que ma chère amie était du nombre C'est par là vers les deux heures de l'après midi que je demande congé à la compagnie aussi que celui de cette aimable fille pour quelques heures de temps, chose que nous avons bien obtenue sans beaucoup y donner de peines. C'est dans ces moments que nous sommes retirés dans un cabinet de l'appartement de sa tante ou j'ai voulu savoir alors si tout de bon nous pouvions nous unir par les liens mutuel du mariage. Elle me répond tout uniment que ce serait bien à propos de récompenser nos peines et nos fatigues par l'union légitime si longtemps désirée et alors nous avons conclu de passer un acte de mariage dès le lendemain des noces de mon parrain chose qui a été exécutée trois jours après que c'était un jour de fête. Nous en avons prévenu nos parents du dessein qui était pour lors entre nous deux car elle de son côté n'avait pas grand parent. Elle n'a guère que sa chère tante qui l'avait nourrie depuis son bas âge comme nous l'avons dit plus haut, qui était d'un parfait consentement de cette alliance. Et moi j'avais que mon père qui tenait les rênes [?] de cette union et qui était des mieux content car il était pas homme à me dédire. Mais tout ce qui avait de plus inconvenant c'était qu'il fallait avertir M. le Curé. Chose que la tante de ma prétendue désirait et pour tranquilliser cette dame je me suis chargé de la commission qui n'était pas difficile car c'était une chose qui m'était des plus importantes choses que j'ai bien promis à cette Dame pour sa tranquillité, et que je n'ai pas effectuer, et qui m'a causé bien des désagréments à l'avenir chose que nous verrons plus tard. Tout par ce jour que nous avons [sommé ?] à passer cet acte de mariage, comme je l'ai dit cidessus était un jour de fête et je fut trouvé Me Frasse notaire à la cure de St Colomban, et le Curé exigeait que on lui demanda une permission pour passer quel acte quelconque.

Et moi je ne voulais pas que le curé su de premier abord le commencement de mon mariage. Je commence par lui conter un mensonge en lui disant que l'acte que je voulais passer était l'acquisition d'un morceau de fond d'un homme infirme et qu'il fallait que le notaire se rendisse en Valmaure pour passer cet acte attendu que je ne pouvais le différer un autre jour. D'autant que j'allais partir pour la France. La chose n'a pas été difficile à avoir la permission mais non plus que je l'aurais pas demandée si ce n'avait été le notaire qui était à la Cure. Nous avons parti pour Valmaure moi et le notaire, mais en passant près de la demeure du notaire au village des Roches, nous avons pris un rafraichissement.

Et ce n'est que vers dix à onze heures de l'après midi que nous sommes arrivés à la demeure de cette fille qui nous attendait avec sa chère tante et une partie de mes parents. Nous arrivâmes et le notaire a attendu (entendu ?) nos dispositions mais avant de mettre la main à la plume il a fallu promettre à cette tante et à cette fille de se marier desuite après l'acte de mariage. Moi je leur promets encore attendu que les promesses ne coûtaient rien. Mais le surlendemain du contrat de mariage je pars dès le grand matin pour la France et j'ai fait une campagne de dix mois. Et c'est des [dans ces] espaces de temps que je lui ai écrit plusieurs lettres sans en avoir reçue aucune réponse, attendu que je l'avait trahie.

Mais sur la fin de juillet je pars de France pour venir enfin m'établir. L'or et l'argent ne me manquaient pas. Mais qu'arriva-t-il de plus désagréable en mon arrivée, c'était qu'elle était dans une indifférence d'accomplir les convenus de l'automne dernier aux rapports des fausses et calomnieuses langues qui avaient lancé leurs venin. Le soir de mon arrivée s'écoule sans que j'aie pu aller lui souhaiter le bonjour. Mais le lendemain vers le dix heures je dirige mes pas chez elle et je ne trouve que sa chère tante qui n'avait pas non plus temps [tant] bonne mine car en l'abordant je lui donne mes saluts les plus convenables, elle cependant me les rend d'un air bien froid, sans me faire aucune ouverture d'aucun discours quelconque, et moi j'ai cherché à interrompre le silence en lui faisant la demande de sa nièce. Elle me répond qu'elle était allée à la messe, et en continuant je lui demande si elle se portait bien. Elle me répond que oui. Durant le temps de nos discours si courts et si découpés, je vois arriver cette fille qui passait par une autre porte qui faisait l'entrée d'un appartement [et] qui faisait de même la communication avec tous les corps du bâtiment. Et la tante en voyant arriver sa nièce, elle me quitte sans demander congé de moi. Et moi je resta seul dans cet appartement et la fille était dans un autre et la tante était dehors et moi je savais pas trop que dire de cette scène. Le temps m'était un peu long d'attendre l'une ou l'autre qui faisaient leur besogne en me laissant là tout seul. Je me prends la liberté d'entrer dans l'appartement où était la nièce et la salue et la traîte comme elle méritait. Je l'aborde pour lui présenter la main, elle me refuse la sienne [ce] qui ma fait un affront plus qu'on peut le croire et desuite elle change d'appartement et me laisse une seconde fois. Moi je réfléchis à ce que j'avais à faire, mon parti était tiré de lui dire toutes choses méritoires à son insolence (chose que j'ai fait) et de repartir en France vaquer à mon commerce. Tout à coup je cherche à lui parler et sans lui demander le sujet de l'insulte qu'elle venait de me faire je commence à lui déballer des compliments tous à rebours.

Dans une colère qui passait au delà de la nature et de ce pas je lui fait mes adieux. Pour défense il faut observer que dans l'acte de mariage que nous avons passé en automne portait une amende de mille livres à celui qui voulait s'en détracter. Mais comme j'ai voulu pour sortir de la maison, je mets la main à mes poches pour prendre mon mouchoir. Je ne l'y trouvas pas et je pense que je l'avais laissé auprès de cette fille. Je retourne sur mes pas, je trouve mon mouchoir plié sous son bras et qu'elle me donne aussitôt en me disant puisqu'il est ainsi qu'elle voulait me restituer tout ce qu'elle avait de moi, qu'elle ne pouvait pas garder pour dix ans le dépôt que je lui avais confié. Cela ma un peu surpris, parce que je lui avait jamais [rien] confié dans quel terme que ce soit. Elle se mit à ouvrir une garde robe et elle déplie trois lettres.

Elle commence par me dire : *« Où sont les promesses que vous avez faites dans celle ci, qui [où] sont les compliments dans celle là, et à présent où sont les efets de ces beaux mots. Pour quant à moi si je vous ai fait un véritable affront ce n'est pas un effet des mauvaises langues ainsi je vous en demande bien excuses veuillez me pardonner ».* Et en disant ces mots elle me r'embrasse avec les larmes aux yeux, en me conjurant si je ne voulais pas l'épouser que cela lui était insignifiant pourvu que je ne cesse de l'aimer comme ci devant et que autant que je resterais garçon elle resterait fille. A ces mots je demeure indiscret (?) et je ne savais de quoi lui répliquer, d'autant plus qu'elle venait de faire amende honorable entre les bras de celui qu'elle aimait.

Alors je me suis laissé séduire aux attraits de ses excuses et nous avons résolu d'en faire part à M. le Curé pour les fiançailles et proclamations chose que le même jour je m'en y fis [je fis]. Mais en faisant cette proposition à M. le Curé il m'a regardé d'un œil pas trop favorable, il me réplique que j'avais commencé sans lui et si je ne pouvais pas finir et d'ailleurs il fallait pour commencer à faire un règlement de compte avec le tuteur de ma prétendue et tout uniment je lui dit que cela était hors de sa compétence et que cela ne le regardait pas ; cette réponse lui a si peu convenu qu'il ne ma pas voulu entendre en aucune manière et moi je dirige mes pas jusqu'à sa grandeur

Monseigneur l'Évêque de Maurienne qui octroyait assez bien mon audience et qui a bien su commander au curé de notre commune de me marier. Mais notre Curé à la vue de cette lettre de l'Évêque il ma dit qu'il était bien forcé de me marier, mais qu'on ne le forcerait pas a attendre (entendre) ma confession. Et moi qui voulait m'établir avec toutes les règles morales et religieuses, je lui demande un bout de billet de sa main et je m'en fut trouvé un très digne recteur vers L'agrondran [Villagondran] nommé M. Ravoire qui avait resté trente trois ans dans notre commune qui a bien voulu entendre ma confession [en ce ?] jour le 15 août 1826 et que c'était le dernier jour qui faisait partie de mes annonces. Le 16 à soir j'arrive chez nous, ni mon père ni ma prétendue ne savaient ou j'étais allé et l'on attendait de me marier le 17 août chose qui arriva. Mais l'on a pas été sans besogne pour le préparatif des noces car les nombres des convives s'élevaient jusqu'à 90 personnes. Ainsi pour cela il s'est fait une grande dépense après un repas des plus paisibles, malgré les grands nombres des convives tout s'est passé dans la plus grande décence.

Fin du second article.

Étienne Bellot-Mauroz

(à suivre)

(*) Ce titre est de la rédaction. Les intertitres dans le cours du texte, sauf avis contraire, sont de l'auteur.

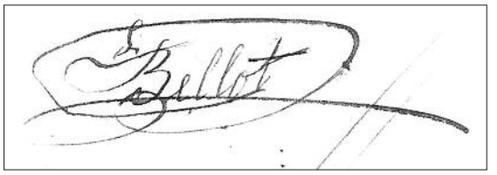

Bernard Wyns, un céramiste singulier

« Je ne fais pas de la céramique pour gagner de l'argent. En céramique, je fais de la recherche et c'est bien de faire partager les résultats. Car la vie c'est l'enthousiasme, le plaisir, la joie. Une vie sans plaisir, sans joie mérite-t-elle qu'on dépense de l'oxygène, élément dont on nous dit que les réserves sont limitées ? Il faut donc cultiver le plaisir et la joie de vivre. Dans cette ligne de pensée, garder pour soi ce que l'on a appris n'a pas de sens. Il faut partager et transmettre. Certains y trouveront de quoi enrichir leur développement personnel. »

Bernard Wyns, 74 ans, ne se paie pas de mots. Né en 1943 à Montfort-l'Amaury au hasard des migrations de ses parents, il a beaucoup voyagé : *« J'ai quitté la maison pratiquement à 6 ans. J'ai été 2 ans en Auvergne dans un préventorium, les enfants de la guerre n'étaient pas tous en bien bon état, puis interne au collège du côté de Beauvais et à Pont-Sainte-Maxence, dans l'Oise. Après le secondaire, j'ai fait des études de lettres classiques (français, latin, grec), à la faculté de Poitiers et de Grenoble, mais j'ai commencé à travailler tôt pour finir mes études, notamment à Reims et à Poitiers comme pion, parce qu'il n'y avait pas d'argent à la maison. Puis j'ai été prof de lettres classiques à Bressuire (Deux-Sèvres) puis à Annecy où je suis resté 5 ans. Quand j'étais dans les Deux-Sèvres j'étais loin de la montagne, mais j'y venais chaque fois que je pouvais. »*

C'est dans les Deux-Sèvres que Bernard Wyns commence à faire de la céramique. Dans ce pays entre le Massif armoricain et le Massif central, zone de granit avec de l'argile partout, il y a de nombreux potiers : *« J'ai regardé ce qu'ils faisaient et j'ai commencé à cuire les pots et les premiers émaux dans le poêle à charbon qui chauffait la maison. »*

Après 5 ans passés à Annecy, Bernard Wyns travaille pour le ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'Alliance française. Il est nommé à Lima professeur de français et de langues étrangères pour les filles de bonnes familles péruviennes. Puis ce sera Damas, l'Argentine (1974-1979, où il sera consul honoraire), et le Mexique (1979-1984). Dans ce pays, parallèlement à ses activités de fonctionnaire, il monte une société pour populariser la musique française trop peu présente à son goût face aux musiques latino-américaines et américaines. Une activité que le nouveau pouvoir (Mitterrand est élu en 1981) ne trouve pas compatible avec ses fonctions qu'il abandonne alors tout en continuant dans la production d'émissions musicales, une activité qui se terminera en 1984… De retour en France, le voilà dans l'informatique dans différentes sociétés en charge du développement international. Après avoir occupé différents postes (en Suisse, en Alsace, en Californie, au Sénégal), Bernard Wyns prend sa retraite en 2003.

Et la céramique ? *« Je n'ai cessé d'y travailler et de me former sur le tas. A Mendoza, en Argentine, j'ai construit un four, mais c'était difficile de mener tout de front. A la retraite, j'ai fait des stages à gauche et à droite pour le tournage et les émaux. Je suis plutôt par tempérament un autodidacte, Des mini-stages d'une dizaine de jours, très ciblés sur les questions que je me posais, m'ont permis de progresser efficacement » « Quand j'ai quitté la Haute-Savoie, où je suis resté une vingtaine d'années, mon objectif c'était de trouver un village tranquille où installer mon atelier. Je suis un ours, il me faut un endroit calme. En Norvège, j'ai une maison à 400 km au nord du cercle polaire, il y a 8 ou 10 habitants permanents toute l'année et au Châtelet c'est un peu pareil. Ça me va bien. »*

« Les émaux, je les fabrique à partir des éléments que je vais chercher dans la nature, par exemple des cendres de volcan en Islande, ou des poussières de rochers dans les éboulements au pied des Drus quand le pilier Bonatti s'écroule, ici à Saint-Col, il y a de la stéatite dont on fait le talc, de l'argile aussi... J'ai une démarche qui tient plus de l'alchimie que de la chimie. Les émaux qu'on applique sur les poteries de grès, doivent entrer en fusion avant que l'argile ne se liquéfie. il faut donc jouer avec les températures de fusion des différents matériaux, et ça c'est le sport que je préfère. Actuellement le projet sur lequel je travaille c'est de faire des sculptures en taille réelle, Pour chacune des sculptures il faudra construire un four adapté à la taille des pièces. Ces fours fonctionneront au bois. C'est un véritable défi qui oblige à résoudre une multitude de problèmes techniques. séchage des pièces, composition de l'argile pour réduire la rétractation à la cuisson et les déformations, conduite du feu, etc. En Norvège je fais aussi de la céramique mais je n'ai pas de four, je fais des études, je travaille sur mon ordinateur. »

Mais pourquoi Saint-Colomban ? *« Je connaissais le col du Glandon et Saint-Colomban pour y être passé souvent quand j'allais faire des courses dans l'Oisans. J'ai ouvert plein de voies nouvelles là-bas. »* Et la Norvège ? *« J'ai acheté une maison en Norvège pour deux raisons. J'ai une fille qui est morte dans un accident d'avion, au décollage, elle était hôtesse de l'air. J'étais allé une fois en vacances avec elle en Norvège et elle voulait une maison là-bas, avec des chevaux dans les prés. J'ai accompli son vœu. Et puis j'ai choisi la Norvège aussi parce qu'il y a moins d'imbéciles au km² et ça c'est important. Non pas que les Norvégiens soient plus malins que les Français mais il y en moins au km². Donc du point de vue statistique, la situation est favorable. J'y vais 2 ou 3 fois par an (…) c'est à 4 000 km de Saint-Col. C'est un peu le même mode de vie qu'ici, les terrains sont isolés… »*

Deux points de chute ? *« Oui, après la question c'est soit je reste à Saint-Col et je vends la Norvège, soit je vends ici et je pars en Norvège. Car je commence à être vieux et aller en Norvège c'est 8 000 km aller et retour. Ma tendance serait plutôt de dire que Saint-Col ça me plaît bien... Mais il faut que je puisse avoir un endroit où développer des projets, organiser des expos, etc., avoir un peu de soutien. Je sais que Dany et Michel me soutiendront. Avec Michel on veut aussi faire ces chemins où on installe des sculptures à droite et à gauche, un musée en plein air, dans le Massif central ça marche très bien. »*

« Mon installation à Saint-Colomban ? Ça c'est passé merveilleusement bien. Quand je suis arrivé on m'a dit : « Tu vas voir à Saint-Col tout le monde est plus ou moins cousin, il y a des conflits, des gens se détestent sans plus savoir pourquoi. » *Comme je suis étranger je ne fais pas partie de la meute et donc j'ai été accueilli de manière extraordinaire, et partout. Oui, bien que je sois quelqu'un de bizarre qui ne vit pas comme tout le monde forcément, je dois dire que j'ai eu un accueil formidable. De mon point de vue ça c'est super bien passé. J'essaie de connaître tout le monde dans le village, j'ai reçu des coups de mains, j'en ai donnés, ça a vraiment été sympa. Il faut dire ici que Michel Favre-Trosson y est pour beaucoup. A l'automne il m'a dit :* « Viens avec nous ôter une passerelle. » *J'y suis allé, ce sont des détails mais qui aident à s'intégrer. »*

Bernard Wyns parle-t-il Norvégien ? *« Non car mon objectif c'était de connaître personne, de parler avec personne, je partais comme un moine en monastère… et c'est tout loupé, tout le monde me connaît ! Là-bas, dès l'âge de 4 ans les enfants apprennent l'anglais, tout le monde parle anglais, le norvégien est largement facultatif... heureusement, parce que pour des francophones, c'est une langue infernale. »*

Et s'il s'essayait au patois villarin ? C'est plus simple… et puis Bernard Wyns a plein d'idées pour que Saint-Colomban s'anime un peu *(lire ci-dessus)*.

Des projets séduisants

« A Saint-Col je vais faire une petite exposition à l'OT fin juin, début juillet, avant de partir en Norvège et après j'aimerais en faire une plus importante dans la vallée Saint-Jean-de-Maurienne ou Chambéry. Mais la première je vais la faire ici à Saint-Col, ça paraît évident, car c'est le démarrage de l'atelier de céramique.

Avec Michel on pense que la halle de l'OT qui ne sert pas souvent pourrait faire une magnifique salle d'exposition. On pourrait créer une petite association pour développer une activité culturelle dans le but d'organiser 4 expositions pas an de céramique, de peinture, de sculpture, etc. En aménageant cette salle, murs, vitrage et installation d'un éclairage approprié, on peut non seulement organiser des expositions de valeur qui constitueront un centre d'intérêt pour les visiteurs, mais en plus on pourra y organiser des petits concerts comme je l'ai vu récemment dans un bistrot sur le versant Isère de Belledonne (la Gélinotte) où au bout du monde, il y avait 250 personnes pour un concert de musique des Balkans. Il ne s'agit pas d'investissements de millions d'euros, mais d'un effort pour donner à Saint-Colomban un attrait supplémentaire. Les activités culturelles, en s'ajoutant aux activités sportives traditionnelles de la vallée, hiver comme été, pourraient dynamiser l'attrait touristique de Saint-Colomban et de la vallée des Villards.

C'est un premier pas, on peut le prolonger en installant un parcours de randonnées agrémenté de sculptures le long de ces chemins.

Le troisième pas, consiste à attirer à Saint-Colomban de jeunes artistes dans le domaine des artisanats d'art : céramique, soufflage de verre, vannerie, vitraux, etc., pour mener Saint-Col progressivement vers un statut de « village d'art »... Je travaille sur un projet de ce genre en Norvège, pourquoi ne pas réaliser ce projet à Saint Colomban ? »

J.-P. Tronel-Peyroz

Pour mieux connaître le travail de Bernard Wyns, regarder sur le site du *Petit Villarin* (lepetitvillarin@free.fr, rubrique « Archives audio et vidéo ») un reportage de *Maurienne TV*. Pour visiter l'atelier : tél. : 06-14-81-84-52 ; courriel : nord.wyns@gmail.com

■ BRÈVE

➡ **École**. L'école des Villards s'est inscrite en septembre dernier au concours destiné aux écoles primaires des « Villes et villages amis des équipes de France de ski et de snowboard », organisme qui regroupe les communes volontaires pour soutenir les équipes de France par une contribution annuelle de 250 à 2 500 euros (250 euros ont été versés par Saint-Colomban). Ces communes peuvent alors se doter de panneaux matérialisant leur engagement, et leurs actions en faveur des disciplines de glisse sont valorisées par la présence de flocons (de 1 à 4) sur ces panneaux (2 flocons à Saint-Colomban...). Cette année, le concours avait pour objectif de créer du lien entre les enfants, skieurs de demain, et les athlètes des équipes de France. Les écoles étaient libres de proposer n'importe quel support créatif. Le 9 avril, la classe unique des Villards a décroché la médaille de bronze (3e ex-aequo avec l'école Pierre-Rambaud d'Allevard-les-Bains, sur plus de 25 classes qui ont participé) pour la réalisation d'une banderole d'encouragements de plusieurs mètres, vivement colorée, sur laquelle chaque élève a exprimé sa créativité. Félicitations à Éléonore, Marcel, Gaston, Éthane, Agathe, Louison, Héloïc, Cyril, Anatole, Baptiste et Thomas ainsi qu'au personnel enseignant et encadrant pour ce résultat.

➡ **Comcom**. Le budget de la 4C qui prend en compte les budgets déficitaires de l'école de musique et de la halte garderie, est de 8,74 millions d'euros en fonctionnement. Dans cette section, en recettes, on trouve 6,14 millions d'euros produits des impôts (dont 5,04 millions d'euros de taxe foncière et de taxe d'habitation). En dépenses, les attributions de compensation que la 4C reverse aux communes sont d'un montant de 4,44 millions d'euros dont 426 038 euros pour Saint-Alban et 848 575 euros pour Saint-Colomban. La section des investissements s'élèvent à 4,03 millions d'euros.

Élevage

« Vous êtes à la lisière des bois »

Quelques jours après avoir subi une attaque à Saint-Léger (9 bêtes tuées), le GAEC de la fia a perdu 23 bêtes dans la nuit du 5 au 6 mai dernier, à Saint-Colomban, derrière la cure, tout à côté du nouveau cimetière. Une seule bête a été mangée, la plupart des autres sont mortes des suites de morsures. Une brebis et un agneau ont péri dans une canalisation où ils s'étaient engagés, pris de panique. Des bêtes ont dû être abattues.

Le troupeau, arrivé la veille de Saint-Léger, avait été placé dans un enclos près des habitations le temps de déployer les patous. Un autre éleveur (David Pille), dont le troupeau était tout proche, dormait cette nuit-là dans sa caravane stationnée tout à côté. Il n'a rien remarqué.

Quand ce carnage a été découvert, dans la matinée du 6 mai, le comité de pilotage du contrat Espace valléen porté par le Sivav tenait une réunion à la mairie de Saint-Alban. En quelques minutes, les participants se sont rendus sur les lieux et le sous-préfet s'est déplacé en fin d'après-midi. Il a déclaré être *« à la limite »* de ce qu'il pouvait faire.

Pour répondre de manière concrète et efficace à ces prédations, il semble de plus en plus que la solution ne sera pas nationale mais locale avec une coopération entre les éleveurs, entre les éleveurs et les chasseurs, ceux-ci se déployant sur des zones larges couvrant les parcours. Un élu villarin : *« Je ne vais pas continuer à brasser nationalement sur les prédations si on est incapable d'améliorer les choses chez nous. Ce n'est pas cohérent. »* D'autant que lutter contre la prédation passe inévitablement par la réduction de l'enfrichement alors qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs qui fauchent. En constatant les dégâts, un élu d'Albiez a fait cette remarque à l'un de ses collègues villarins : *« Regarde, vous êtes à la lisière des bois. »*

Néanmoins les réunions de travail se succèdent. Le 25 avril c'était une réunion technique entre éleveurs et chasseurs sur les tirs de défense, et le 22 juin une réunion de présentation du plan loup départemental en présence du sous-préfet, du bureau du Syndicat du pays de Maurienne et des maires de Maurienne.

L'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR) a tenu son assemblée générale le 9 juin à Valence (présents pour les Villards : Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard). L'assemblée a décidé de demander aux nouveaux ministres en charge du dossier (ministre de la transition écologique, ministre de l'agriculture et de l'alimentation) de *« co-signer sans délai l'arrêté complémentaire autorisant le prélèvement de 2 loups supplémentaires d'ici au 30 juin »* en attendant de les rencontrer pour *« les inciter à prendre toute la mesure des enjeux générés par la présence des loups, tant sur la viabilité des activités économiques, le multi-usage des territoires, mais aussi sur les dynamiques de paysages »*. C'est peut-être la première fois qu'apparaît de manière explicite une référence au « multi-usage » des territoires. Un maire explique : *« On doit rester à notre place de maire. On n'agit pas pour seulement défendre les agriculteurs. Le recul de l'élevage c'est un problème pour nos communes qui sont pluriactives, agriculture et tourisme, car la lutte contre les prédations pose aussi un problème pour les usagers de la montagne. Avec les chiens de protection des parcs d'ovins, les filets électrifiés, imposés par le loup, le passage sur certains chemins devient problématique pour les randonneurs. »*

L'USAPR est actuellement engagée avec la DDT 73, la DDT 38, Espace Belledonne, etc., sur un projet intitulé « Vigie loup » qui consiste à collecter de nouveaux éléments pour analyser le phénomène de la prédation, mieux cerner la population de loups et mieux assurer les alertes aux éleveurs. Cette opération a été mise en place avec l'accord de l'ONCFS. Elle s'effectue notamment sur les deux Villards et les deux Arves.

■ BRÈVES

➡ **Comice agricole**. Le 30 avril 2017, au comice agricole de Saint-Jean-de-Maurienne, une des vaches d'Adrien Maurino (Impériale) a remporté le 2e prix dans la catégorie meilleure mamelle espoir et le 2e prix de sa section. Une autre de ses vaches, Hanna, a terminé 3e de sa section, et remporté le 1er prix mamelle jeune. Elle a également été reconnue comme meilleure supermamelle de la race taurine (toutes sections confondues jeune, espoir et adulte). Ces vaches primées pourraient être présentées aux Villarins le jour du 15 août.

➡ **Nature sauvage**. Le 13 mai en début de matinée un Villarin s'est retrouvé… nez à nez avec un loup au-dessus de la chapelle de Valmaure. L'animal descendait vers la bergerie du Pératon. Le 18 juin, c'est à minuit, qu'un loup déambulait dans la cour de l'ancienne école du Premier-Villard. Le même jour, une centaine de vautours dépeçaient une vache morte après un vélage, le long du Glandon, entre le Sapey et les chalets Émieux. Quelques semaines plus tôt, une vingtaine d'entre eux se régalaient de la carcasse d'un chamois. Ces deux derniers épisodes ont attiré du monde préfigurant peut-être un nouveau type de tourisme.

➡ **AFPI**. Le 1er avril dernier, le conseil syndical de l'AFPI a approuvé le compte administratif 2016 (en excédent de 211,26 €, soit un solde cumulé de 5 967,26 €), et adopté (6 voix pour et 2 contre) le budget primitif 2017. Les deux maires, représentants des communes au conseil syndical, ont voté contre ce budget estimant que les dépenses de fonctionnement étaient surévaluées (plus de 9 000 euros en plus des 6 561,60 € prévus pour l'entretien des terrains, contre 1 473,29 € en 2016 et 1 944,69 € en 2015) (éléments rendus publics en séance du conseil municipal de Saint-Alban). Par ailleurs, la prise en charge de ces travaux d'entretien par les deux communes (à hauteur du devis établi, soit 6 561,60 €) a été comptée deux fois… Tel qu'il a été voté ce budget fait apparaître 15 629,67 € de dépenses (6 561,60 € d'entretien de terrain et 9 068,07 € d'autres dépenses dont 1 800 euros de fournitures administratives, 900 euros de maintenance, 500 euros d'indemnités des élus, 1 500 euros d'honoraires, 1 500 euros d'annonces et d'insertions, 933 euros d'affranchissement, 300 euros de frais de télécommunication, etc.). Il dégage 22 191,27 € de recettes dont 5 968,07 € de report, et une participation des communes de 6 561,60 € comptée deux fois. (Si on retranche une fois cette somme du total des recettes on trouve 15 629,07 € soit le montant exact des dépenses budgétisées…). Le lot repris à Thierry Martin-Cocher, remis en état, a été attribué pour l'été (17 juin) à Joris Bonnivard (Saint-Avre). Pour les années suivantes, un appel d'offres court jusqu'au mois de septembre prochain.

Point de vue

Villards sur Glandon ?

En 1848, la vallée comptait 3 360 habitants, c'était l'une des plus grosses agglomérations de Maurienne ; en 2017, il n'en reste pas 300, une centaine à Saint-Alban, environ 200 à Saint-Colomban. En 1848, il était logique que coexistent deux communes, mais on peut légitimement se poser la question en 2017, d'autant plus que les moyens de communication modernes n'ont rien de commun avec ceux de nos ancêtres.

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs, droite et gauche confondues, militent pour la réduction du nombre de communes, comparant les 36 000 nôtres aux quelque milliers seulement des pays voisins. On peut bien sûr s'interroger sur le bien-fondé de cette politique censée conduire à une meilleure efficacité administrative et financière, mais il est probable que la pression pour inciter les communes à se regrouper ne se relâchera pas, peut-être même jusqu'à conduire à des fusions imposées de façon plus ou moins technocratique.

Cette procédure risque d'amener des regroupements peu pertinents, car, pour réussir, il est nécessaire que la géographie, la démographie, la vie économique des communes fusionnées autorisent des projets d'intérêt commun, et, par exemple, un regroupement large mené dans notre secteur sur le critère facile du nombre d'habitants de la commune nouvelle pourrait apporter fort peu de bénéfices, en nous unissant à des collectivités très différentes de nous.

Au contraire, lorsque les conditions énoncées plus haut sont remplies, ce qui est manifestement le cas dans notre vallée, il me semble intéressant de réfléchir nous-mêmes au regroupement, sans attendre que cela nous tombe dessus d'en haut. Nos deux communes sont à l'évidence complémentaires, Saint-Colomban bénéficiant de sa situation de voie de passage sur la route du mythique col du Glandon et de la présence de la station de ski, Saint-Alban pouvant jouer la carte du calme pour en faire une zone plus résidentielle.

Il y a bien sûr des questions à discuter, des problèmes à résoudre, par exemple le nom de la commune – « Villards sur Glandon » serait très identifiant – le siège de la future mairie (on a bien trouvé un site satisfaisant pour l'école), la représentation équilibrée des deux villages dans le conseil municipal, de façon à ce que le plus peuplé n'emporte pas trop de sièges, voire tous les sièges du conseil, ou bien encore un équilibre dans l'exécutif : je pense qu'une charte interne pourrait imaginer un processus pour arriver à une solution satisfaisante.

De nombreuses communes savoyardes ont effectué cette démarche, près de nous Albiez-Montrond, ou plus récemment les communes de haute Maurienne. Pour avoir travaillé avec les élus d'Albiez, je peux dire que je n'ai pas remarqué de problèmes insurmontables, l'adjoint délégué de Montrond veillant seulement à ce qu'on désigne bien la commune sous le nom d'Albiez-Montrond !

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban (2001-2008).

Immobilier

Un optimisme mesuré, mais réel

M. Grassart, promoteur du programme immobilier du Mollaret, est optimiste : les 11 logements construits mais non encore meublés devraient l'être (par l'associé principal) pour l'ouverture de la prochaine saison hivernale. Ce qui augmenterait la capacité d'hébergement de Saint-Colomban de 70 lits.

Pour la dernière tranche qui reste à réaliser (12 logements), la mairie de Saint-Colomban travaillerait à finaliser (pour une échéance non déterminée) un tour de table impliquant, outre la commune, un partenaire local. La résidence du Mollaret serait alors complète avec 64 logements représentant 414 lits.

Sur les 52 logements terminés (41 actuellement loués par Goélia et 11 à meubler), 26 sont vendus (le dernier l'a été en mars dernier). Ces propriétaires sont essentiellement tourangeaux car l'un des premiers gestionnaires de patrimoine de cette résidence était de Tours. *« Ce sont des personnes qui ont effectué des placements purement financiers, la plupart d'entre elles ne sont jamais venues aux Villards. »*

Selon M. Grassart, à terme, tous les lits de cette résidence seront ouverts, il en est convaincu et place une grande confiance dans la municipalité de Saint-Colomban pour régler la question du commerce qui reste le point noir de cette résidence : *« Quand on va sur le site Internet de Goélia, on peut y lire des avis très positifs sur la résidence, sur les pistes, etc., mais très négatifs concernant les commerces. »* Cette difficulté serait en passe de trouver une solution puisque la mairie devrait déposer dans les prochains mois (avec réalisation projetée en 2018) un permis de construire pour un bâtiment sur le front de neige (qui comprendrait 3 locaux commerciaux dont un restaurant) dont le coût serait estimé à quelque 1,9 million d'euros sans compter les études géologiques indispensables compte tenu de la qualité du sol de l'emplacement choisi.

M. Grassart a regretté le départ de M. Beling : *« C'est dommage, il aurait fallu qu'il reste une année de plus* (…)*, un de mes associés le connaît bien et m'a dit que c'était vraiment quelqu'un de bien. Même Goélia a reconnu le travail qu'avait fait M. Beling par rapport au contexte et aux difficultés de démarrage… »*.

Revenant sur ce contexte, M. Grassart estime que *« pour ça se calme »* il faut que la station marche. Ce qui selon lui semblerait être le cas compte tenu du *« coût pour la commune »*, cet hiver, qui *« avait été quand même divisé par 2 »*. Mais il estime que ce ne sont pour l'instant que des paroles (*« même si moi je les crois »*) et que, dès que le bilan et tous les chiffres de la saison seront tirés, il faudra que la mairie les rende publics. *« Je crois dans le maire et dans son équipe pour faire bouger les choses dans le bon sens. Il faut qu'il fasse connaître les avancées. »*

C'est aussi ce qu'attendent tous les Villarins…

SAINT-ALBAN

Séance du 7 avril 2017

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2017 est adopté (Annie Bordas, absente à cette réunion, s'abstient).

1 – Taux d'imposition

Le conseil reconduit pour 2017 les taux d'imposition communaux, inchangés depuis 2007, soit : taxe d'habitation : 0,42 % ; taxe foncière : 36,88 % ; taxe sur le foncier non bâti : 4,20 %.

2 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2016

Le conseil approuve le compte administratif (CA) 2016 :

• du CCAS (3 voix pour) avec 2 984,05 € en recettes et 3 415,84 € en dépenses de fonctionnement ;

• du commerce multiservices (5 voix pour) qui s'établit à 11 606,87 € en recettes et 8 896,45 € en dépenses de fonctionnement, et à 7 966,19 € en recettes et 6 595,42 € en dépenses d'investissement ;

• de la chaufferie au bois (5 voix pour) qui montre 45 663,71 € en recettes et 42 760,17 € en dépenses de fonctionnement, et à 32 764,04 € en recettes et 10 017,26 € en dépenses d'investissement ;

• de la commune (6 voix pour) qui présente 822 716,17 € en recettes et 434 716,73 € en dépenses de fonctionnement, et 82 599,99 € en recettes et 318 354,59 € en dépenses d'investissement. Le résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2016 est de 848 364,29 € en fonctionnement et de - 243 671,03 € en investissement.

Par ailleurs, considérant l'identité de valeur entre ces différents CA et les comptes de gestion du receveur, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats ainsi :

• CCAS : le solde positif de 867,48 € est reporté sur le budget 2017 ;

• chaufferie au bois : le résultat de l'exercice 2016 est de 5 209,62 € en section d'exploitation (2 306,08 € reports de l'exercice 2015 et 2 903,54 € réalisations de l'exercice 2016), à affecter en excédent de fonctionnement 2017, et de 68 024,26 € à reporter en recettes d'investissement 2017 ;

• commerce multiservices : le résultat de l'exercice 2016 est de - 1 825,25 € en section d'exploitation (- 4 535,67 € reports de l'exercice 2015 et 2 710,42 € réalisations de l'exercice 2016), à affecter en déficit de fonctionnement 2017, et de 61 542,30 € à reporter en recettes d'investissement 2017 (60 171,53 € excédent 2015 et 1 370,77 € résultat exercice 2016) ;

• commune : le résultat de l'exercice 2016 est de 848 364,29 € en section de fonctionnement (460 364,85 € reports de l'exercice 2015 + 387 999,44 € réalisations de l'exercice 2016). Le résultat est réparti ainsi : 243 671,03 € pour combler le déficit d'investissement, 115 776,07 € pour les restes à réaliser et 488 917,19 € à reporter en section de fonctionnement.

3 – Budgets primitifs 2017

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs :

• de la chaufferie au bois qui s'équilibre en recettes et dépenses à 50 964,04 € en fonctionnement (achat de bois pour la chaufferie, entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel…) et prévoit 30 000 euros en dépenses et 101 688,30 € en recettes d'investissement ;

• du commerce multiservices qui s'équilibre en fonctionnement à 10 453,13 € (comme recettes : subvention transférée au résultat de 2 112,54 €, subvention d'exploitation de 6 372,59 €, redevances et loyers du *Triandou* pour 1 968 euros), et prévoit 69 170,19 € de recettes et 26 212,54 € de dépenses (15 800 euros pour la réfection de la façade du commerce, le changement des dalles du plafond de la salle de restaurant, etc., et 7 800 euros pour la réparation du chauffe-eau, du lave-vaisselle ainsi que l'acquisition d'une nouvelle cuisinière) ;

• du CCAS qui s'équilibre à 5 751,50 € ce qui correspond aux frais pour le voyage annuel (participation à hauteur de 35 euros par personne), à l'achat des colis de Noël (34 euros par colis), au portage des repas, à l'organisation du repas annuel des aînés (40 euros par repas) et à la prise en charge du goûter de Noël des enfants de la commune (20 euros par enfant) ;

• de la commune *(lire ci-contre)*.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• décide de ne pas adhérer, pour le moment, au groupement de commandes départemental du Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) pour l'achat d'électricité ;

• de maintenir le loyer de l'appartement occupé par M. Vanini (335 euros, 40 euros de charges) ;

• approuve le remboursement des frais de déplacement des élus pour le compte de la commune sur présentation des justificatifs nécessaires.

Séance du 19 mai 2017

Sans remarque de l'assemblée, le dernier compte rendu est adopté (Jean Bijasson, absent à cette réunion, s'abstient).

1 – Subventions

Le conseil attribue (6 voix pour, le maire ne prend pas part au vote concernant la subvention à l'USAPR, association dont elle est trésorière) les subventions suivantes pour 2017 : La Villarine : 150 euros ; anciens combattants de la vallée des Villards : 200 euros ; Club des sports des Villards : 2 000 euros ; Régul'Matous : 50 euros ; La Banque alimentaire : 9,90 € ; Union athlétique de Maurienne : 50 euros ; fête du col du Glandon : 500 euros ; USAPR : 500 euros ; Patrimoine et culture : 100 euros ; La Fine équipe : 80 euros ; le Sou des écoles : 200 euros ; Amis des Villards (Téléthon) : 100 euros ; AFPI : 6 561,60 €. L'examen des demandes de subvention n'a été effectué que si la demande était accompagnée du bilan financier ; les actions des associations subventionnées ont un caractère d'intérêt local ; la subvention est accordée pour un exercice budgétaire et n'engage pas les exercices suivants.

2 – Emplois saisonniers

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier *(lire page 16)*.

3 – Chantiers communaux

• Ravin du Cray Blanc : les travaux d'élagage et la réparation de la conduite d'évacuation des eaux, préconisés par le service du RTM ont été réalisés ce printemps ; la réception des travaux d'élagage a eu lieu en présence du RTM.

• Entretien des chemins communaux : élargissement du chemin menant au haut du Bessay, remise en état du chemin de la scierie suite à un arbre arraché après tempête, nettoyage du secteur du pont du Rivaud…

• Chantier du Bessay : le chantier a débuté le 15 mai par le bas du village. Les riverains avaient été invités à une réunion sur le terrain, en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre. La commune devait acquérir la parcelle section M numéro 1146 pour la transformer en parking – aire de retournement. Cette acquisition est actuellement impossible : la parcelle se trouve en indivision et certains indivisaires n'ont pu être retrouvés. Un expert, mandaté par le tribunal administratif, a signifié un état de péril ordinaire non imminent.

4 – Comcom

• Ordures ménagères *(lire page 16)*.

• Le conseil approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et le montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence ZAE au 1er janvier 2017. Suite au transfert de la compétence promotion touristique, précédemment portée par les communes villarinches, l'attribution de compensation de ces communes baisse de 17 800 euros dédié à la promotion touristique, dont 1 344 euros à Saint-Alban. L'attribution de compensation 2017 s'élève donc pour la commune à 426 038 euros.

5 – ONF

Une visite de la forêt du Nant a eu lieu jeudi 18 mai en compagnie des techniciens ONF du secteur et de trois élus. Une opération de revitalisation de la forêt a été menée il y a 3 ans. Des zones (2 hectares) avaient été grattées à la mini-pelle. Sur ces secteurs dégagés, des repousses de résineux ont été constatées, plus nombreuses que dans les secteurs où l'herbe les étouffe. Un affaissement du soutènement de la piste s'est produit après l'embranchement vers l'Échaut. Demande de devis formulée pour un enrochement. Piste du Monthyon : une rencontre est prévue pour sa gestion avec la commune de Saint-Etienne-de-Cuines. Pas de vente de bois cette année. Enfin, 13 330 euros ont été budgétisés pour les travaux en forêt, essentiellement pour l'entretien annuel des pistes forestières, des renvois d'eau (début juin) et un passage d'épareuse (début août).

(Lire la suite page 15.)

BUDGET 2017 — **SAINT-ALBAN**

Avec une DGF négative...

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 1 287 455,98 € en fonctionnement et prévoit 989 312,49 € en dépenses et 1 113 657,80 € en recettes d'investissement.

Cette année la commune ne reçoit pas de dotation globale de fonctionnement (DGF) et se trouve même redevable de 7 029 euros au titre du redressement des finances publiques de l'État... Depuis 2014, la DGF de Saint-Alban a baissé 66 929 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (191 264 euros) dont 15 000 euros pour le déneigement, 3 000 euros pour l'entretien des terrains, 11 000 euros pour l'entretien de bâtiments, 25 000 euros pour l'entretien de voirie, 20 000 euros pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières (surveillance du Merlet et projet du Rivaud), 6 850 euros pour les analyses d'eau et autres rémunérations intermédiaires, 33 200 euros pour des remboursements de frais à Saint-Colomban (frais de fonctionnement pour l'école pour 2016 – factures non reçues – et 2017), etc.

On trouve aussi 115 570 euros de charges de personnel pour deux agents à temps plein et un emploi saisonnier, 183 072,92 € d'autres charges de gestion courante, dont 13 600 euros pour les indemnités et charges des élus, 7 468,29 € pour le service départemental d'incendie, 43 822 euros pour la contribution à différents organismes (Sirtomm : 21 725 euros, Sivav : 22 097 euros, SAEEM : 95 541,03 €), pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et CCAS : 43 541,03 €) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines, et les subventions aux organismes de droit privé (OT, AFPI), etc.

Les recettes de cette section proviennent des ventes d'eau (12 520 euros), dela location de la source du Pied des Voutes des (25 222 euros), le produit des Forces du Bacheux (25 300 euros), les impôts locaux (114 232 euros), l'attribution de compensation versée par la 4C (426 038 euros), les revenus des immeubles (21 200 euros), le reversement volontaire de 2 500 euros, par le maire, de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant depuis le 1er janvier 2016, et d'autres produits exceptionnels pour 11 170,79 € (remboursement de la croix du cimetière et de son scellement, remboursement de la démolition de l'abri poubelles, etc.).

En investissement, sont inscrits : 40 000 euros pour des dépenses imprévues, 51 771,92 € pour les remboursements du capital des emprunts, 17 296 euros pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, 121 000. euros pour le capital des emprunts (de l'ex-CCVG) à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines, 8 150 euros pour la signalétique de sentiers, les bacs à fleurs, le ravin du Cray Blanc, etc., 10 500 euros pour les terrains de voirie, 8 150 euros pour l'agencement et l'aménagement de terrains, 4 000 euros pour les bâtiments publics, 179 320 euros pour des installations de voirie (chemin communal et réseaux du hameau du Bessay, route du Planchamp) et 274 314,82 € pour la réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes (honoraires, assurance dommage-ouvrage).

Dans cette section, les recettes proviennent du fonds de compensation TVA sur travaux de 2016 (20 360,87 €), de l'affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2017, et d'un virement de la section de fonctionnement.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

DARVES MULTI SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation - Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

(Suite de la page 14.)

Séance du 19 juin 2017

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz). Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du conseil du 19 mai 2017.

1 – Adressage

A plus ou moins long terme, les communes seront contraintes de mettre en place une démarche d'adressage (nom des voies et chemins communaux, numérotation des habitations). Vincent Darves-Blanc, en stage (non rémunéré) pour un mois à la mairie, dans le cadre de ses études (il est licencié Sciences de la Vie, spécialité montagne), va axer son travail sur le dossier adressage avec : repérage des voies et chemins communaux sur plan, suivi d'une visite de terrain ; repérage des bâtiments nécessitant une numérotation ; proposition de noms pour ces voies et chemins, selon des références cadastrales ou historiques ; choix de la numérotation métrique (calcul avec odomètre des distances entre intersection et habitations) pour la numérotation des habitations. Contact sera pris avec La Poste (centre de tri d'Hermillon) et avec les services départementaux d'équipement numérique pour validation du travail. Les propositions de dénominations des voies et chemins seront validées lors d'un prochain conseil municipal, après une réunion d'information de la population.

2 – Emprunts de l'ex-CCVG

Cinq emprunts sont dus par la commune de Saint-Alban à celle de Saint-Colomban (emprunts contractés par l'ex-CCVG avant 2008) au titre du 1er semestre 2017 (pour 49 479,85 €). Le conseil municipal constate que l'un de ses emprunts (de 2002, au Crédit agricole, pour un montant de 1,1 million d'euros) présente des intérêts de type Swap excessifs et variables. Cette question a fait l'objet d'un courrier de la commune de Saint-Alban auprès du Crédit agricole pour demande d'explication et renégociation éventuelle. En conséquence, le conseil municipal valide les montants dus (capital : 38 120,22 € et intérêts : 8 056,42 €) pour tous les emprunts sauf pour les intérêts de l'emprunt évoqué ci-dessus (3 303,21 €). Cette réserve résulte d'une position du conseil municipal les 8 et 21 décembre 2016 qui sollicite *« un contact avec la commune de Saint-Colomban pour que rendez-vous soit pris avec les banques afin de renégocier les intérêts excessifs (swap) d'un emprunt contracté avant 2008 pour le domaine skiable »*.

3 – Ventes de parcelles

Le conseil municipal avait validé la vente à Jacques Cartier-Lange Jacques des parcelles communales E 1100 et B 788 à un tarif tenant compte des conditions d'échange fixé par jugement le 26 août 2009 pour un prix de 603,28 € (frais de notaire partagés pour moitié entre la commune et l'acquéreur). Ce partage des frais notariaux, par moitié, ne tient pas compte de la nature de l'acte (procédure notariale non valide). Afin de solder ce dossier, le conseil municipal fixe le prix de vente à 512,78 € (soit 603,28 € - 90,50 €), Jacques Cartier-Lange devant s'acquitter de la totalité des frais de notaire (181 euros au lieu de 90,50 €).

4 – Microcentrale sur le Merlet

M. Adisson (président de et partenaire privé de la SEM Les Forces du Bacheux) a attiré l'attention de la commune sur l'appel à projet pour le développement de la petite hydroélectricité lancé par le ministère de la transition écologique (JO du 27 avril 2017). Ces appels à projet fixent pour 20 ans le prix auquel le co-contractant EDF rachètera la production. Dates limites de dépôt des réponses à l'appel à projet : soit le 31 janvier 2018, soit le 31 janvier 2019, soit le 31 janvier 2020. Pour chacune de ces dates un dossier de pré-cadrage environnemental doit être déposé avant le 14 août (2017, 2018, 2019). M. Adisson propose d'envisager la création d'une SEM. qui permet le recours à une DUP sur la question des servitudes et de déposer le dossier de pré-cadrage au nom d'une SEM en création entre la commune de Saint-Alban et Nouvelles énergies hydrauliques (NEH qui supportera seule le coût du pré-cadrage, entre 10 000 et 20 000 euros). Sans accord à la suite, le projet sera simplement abandonné, le coût restant à la charge de NEH. Si le projet se réalise, le montant du dossier de pré-cadrage sera intégré au montant total du projet. Quelques points du projet envisagé sont discutés : prise d'eau « par en dessous » au fil de l'eau, comme au Bacheux mais en plus petite ; conduite enterrée tout du long, sous la piste (autorisation de passage à régulariser) ; centrale soit vers le Moulin, soit à l'amont du pont pour ne pas perturber le droit d'eau du moulin ; études à mener sur une consommation locale de l'électricité produite et sur les mesures compensatoires, dans l'intérêt de la commune et des habitants.

Le conseil accepte le projet de pré-cadrage environnemental à déposer pour le 14 août 2017, porté par une SEM en création, dans la mesure où la conduite de ce dossier n'engage pas financièrement la commune.

5 – Questions diverses.

Le conseil municipal :

• fixe à 15 euros (au lieu de 10 euros) le prix de vente des cartes d'affouage et cartes de vente de lots de bois sur pied car un avis du trésor public indique que ses services ne pourront plus, désormais, recouvrer des sommes inférieures à 15 euros ;

• est informé d'une demande de Michel Darves-Blanc pour une place pour handicapé et un passage piétons pour accéder à sa maison. L'espace restreint ne permet pas de répondre à la demande de réalisation d'une place pour handicapé mais courrier sera envoyé aux riverains pour que les moteurs des véhicules en stationnement soient coupés, de manière à éviter les rejets de monoxyde de carbone en direction de son habitation.

• est informé d'un courrier de Paulette Mavrovic. Mme Mavrovic signale que l'obturation d'un tuyau qui fuyait dans la chambre de vannes proche de son habitation, a bien conduit, en cinq ans, à l'assèchement du mur de sa maison.

• prend connaissance d'une lettre de Maurice Darves-Bornoz qui s'indigne, en particulier, de devoir acquitter la taxe forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif (152 euros). Dans sa réponse, le Maire rappelle que tous les habitants de la commune se sont acquittés d'une taxe de raccordement. Elle regrette qu'aucune convention n'ait été signée en temps utile pour la prise en charge des canalisations passant sous le domaine privé, lors de la création de la STEP du Pied des Voûtes. Cette absence de convention laisse à la commune la charge intégrale des raccordements.

■ BRÈVE

➡ **Bâtiment mairie-gîte.** La mairie de Saint-Alban a reçu les premières réponses à ses demandes de subventions. Si celle accordée par le FDEC excède de 46 000 euros le montant espéré, en revanche celles du plan de ruralité région et du fonds d'investissement local (110 000 euros escomptés) ont été refusées. Il se pourrait que l'architecte soit amené à revoir le projet à la baisse. En attendant, l'appel d'offres qui devait se dérouler fin mai est repoussé de 3 mois.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 24 mars 2017

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Anne-Karine Favre-Bonté (qui ont donné procuration respectivement à Sandrine Ramos Camacho et Angèle Martin-Cocher).

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 24 février 2017 (9 voix pour et 2 abstentions : Arnaud Jansen-Frasse et Patrick Martin-Fardon, absents à cette réunion).

1 – Ressources humaines

• Le conseil municipal approuve une augmentation (100 euros en 2016, 120 euros en 2017) du coût de la mission confiée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour assistance et conseil en prévention des risques professionnels.

• Le service de l'école intercommunale est assuré par trois agents, deux sont en CDI et un en CDD (jusqu'au 1er septembre 2017). Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat du surveillant de cantine aux mêmes conditions (CDD de 12 mois à compter du 2 septembre 2017, à raison de 12 h 16 hebdomadaires annualisées, correspondant à un salaire brut de 1 513,87 € pour un temps complet). A l'issue de sa sixième année de service, ce contrat serait en CDI *(N.D.L.R. : on en serait à 5)*.

• Le conseil municipal approuve la suppression de deux emplois communaux vacants (1 voix contre : Sandrine Ramos Camacho) : un poste au service administratif et un poste au service technique respectivement occupés par Jeannine Martin-Garin et Philippe Gobil (retraites).

2 – Électricité

Depuis 2015 la commune adhère au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES pour les compteurs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Le conseil décide d'étendre cette adhésion à l'ensemble des compteurs publics et de participer à une souscription partielle à l'option énergie verte (dont le coût est plus élevé).

3 – Ordures ménagères

Cette année encore c'est la commune qui va prendre en charge ce service qui lui sera facturé par la 4C. Le conseil adopte ce principe et est informé de l'évolution de son coût : 48 000 euros en 2015, 32 000 euros en 2016 et 44 000 euros en 2017. Gilbert Pautasso s'étonne de cette dernière augmentation car, pour lui, l'installation des conteneurs semi-enterrés devait faire baisser les participations. Faute d'éléments, personne ne peut expliquer cette hausse.

4 – comptes administratifs et comptes de gestion 2016

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 :

• du CCAS (8 664,05 € en recettes et 5 976,22 € en dépenses de fonctionnement). Résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2016 : 2 687,83 € ;

• du service des gîtes (109 112,37 € en recettes et 100 085,41€ en dépenses de fonctionnement, et 88 912,04 € en recettes et 46 729,86 € en dépenses d'investissement). Résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2016 : 9 026,96 € en fonctionnement et 42 182,18 € en investissement ;

• de la commune (3 620 391,30 € en recettes et 2 146 864,87 € en dépenses de fonctionnement, et 1 178 677,46 € en recettes et 1 873 126,42 € en dépenses d'investissement). Résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2016 : 1 473 526,43 € en fonctionnement et de - 694 448,96 € en investissement. (Il est à noter que ces dépenses et ces recettes ne tiennent pas compte des écritures réalisées dans le cadre de la renégociation de l'emprunt à risques.)

Dans la discussion qui a suivi cette présentation Angèle Martin-Cocher s'étonne que les membres de la commission communale des finances dont elle fait partie n'aient pas été réunis en amont de cette séance. Philippe Martin-Cocher indique qu'une réunion a eu lieu en juillet 2016 et que la prochaine se déroulera en juillet 2017 pour faire le point sur la consommation des crédits budgétaires en milieu d'année.

Le maire rappelle la réunion de travail fixée au mercredi 22 mars dernier à laquelle tous les élus ont été conviés. Mais Angèle Martin-Cocher répond qu'elle a été avertie trop tardivement (la veille par mail) pour y assister.

Le maire ajoute que certaines données chiffrées à inscrire au budget n'ont été portées à la connaissance de la collectivité que le lundi 20 mars. Il s'agissait notamment de prélèvements supplémentaires de l'État et de dotations diminuées de l'État dans le cadre du redressement des finances nationales.

Puis le conseil procède aux affectations des résultats. Pour le budget de la commune, un besoin de financement en investissement d'un montant de 694 448,96 €, porte le montant du re-

(Lire la suite page 16.)

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Les Mousquetaires
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche matin de 9h à 12h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 15.)

port en fonctionnement à 779 077,47 €. Pour le budget du service des gîtes, le montant du report en fonctionnement est de 9 026,96 €. Pour le CCAS, le montant du report en fonctionnement est de 2 687,83 €.

5 – Taux d'imposition 2017

Le conseil reconduit pour 2017 les taux d'imposition 2016 : 0.010 % pour la taxe d'habitation (qui rapportera 50 euros), 50 % pour le foncier bâti (2 561 000 euros), et 0,17 % pour le foncier non bâti (9 euros). Il est précisé que le taux de la taxe foncière voté par la 4C est de 3.42 % (inchangé par rapport à 2016).

6 – Budgets 2017

Le conseil municipal approuve :

• le budget communal : 3 257 316 euros en fonctionnement et 1 445 192 euros en investissement ;

• le budget des gîtes : 90 000 euros en fonctionnement et 57 182 euros en investissement ;

• le budget du CCAS (6 900 euros, le coût du repas des anciens est pris en charge par le budget général).

Le conseil est informé que le vote du budget de l'ÉPIC du domaine skiable (équilibré à 1,25 million d'euros) a eu lieu le 20 mars. Il court à titre exceptionnel sur 16 mois, du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2017. Le maire précise : *« Après la phase de lancement vient la phase de pérennisation. Des objectifs vont être mis en place et devront être atteints. Le bilan de la 1re saison ne saurait tarder. »*

5 – Question diverse

Le conseil est informé de l'attribution d'un lot « séjour » à l'association Millery Demain représentée par Thierry Badin (chasse aux œufs).

En fin de réunion, Jean Marie Dufour demande si les 200 000 euros ont été versés à l'ÉPIC par les sociétés exploitantes des Sybelles (réponse : il reste 35 000 euros à percevoir), et si après le versement de 300 000 euros en 2016 la commune va verser d'autres dotations à l'ÉPIC en 2017 (réponse : oui 300 000 euros). Enfin, au sujet de la dernière lettre aux administrés, il demande si une suite sera donnée (réponse : oui probablement, soit sous forme de courrier, soit sous forme de réunion publique car *« s'il y un besoin d'informer, on informera »*).

■ BRÈVES

➡ **Ordures ménagères**. La compétence « déchets et ordures ménagères » a été transférée à la communauté de communes (compétence obligatoire) au 1er janvier 2017. La loi exige que les usagers paient ce service. La situation des deux communes des Villards, où le budget communal prenait en charge cette taxe, ne pourra perdurer au-delà de l'année 2017. Les communes ont décidé, pour cette dernière année donc, de continuer à inscrire cette charge au budget principal, sans prélèvement de taxe d'usagers. Une commission de la 4C a travaillé sur l'établissement d'une telle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui serait basée sur le revenu cadastral des habitations qui serait pris en compte dans sa totalité (maison, garage, cellier, etc.). Or ce système, s'il est plus confortable pour la structure qui prélève cet impôt, est loin d'être juste car il ne correspond pas aux volumes réellement consommés. Une personne seule dans une grande maison paiera plus que 4 personnes dans une petite… Par ailleurs, les alpages seront mis à contribution si une zone d'exclusion n'est pas définie… Une nouvelle réunion de travail était prévue le 15 juin. (La SNCF a perdu le marché du transport ferroviaire des déchets de Maurienne qui sont maintenant emmenés par la route à Chambéry.)

➡ **Eau et assainissement**. Des discussions sont engagées à la 4C pour mettre en place les modalités du transfert de la compétence eau et assainissement (effective en 2020). Ce transfert devrait conduire à des changements aux Villards, notamment à Saint-Colomban où les usagers ne paient pas l'eau. Il se dit également que les fontaines et les bassins seraient fermés. Pour certains élus locaux, ce transfert rendrait inévitable une privatisation de l'entretien des réseaux car la 4C ne pourra pas s'en occuper avec *« souplesse et rapidité comme le font actuellement les communes sur le leur »*. Pour ces élus, un petit espoir existerait cependant pour éviter cette perspective : le Sénat remettrait en cause le transfert de cette compétence eau et assainissement aux comcom…

➡ **Canicule**. La vallée des Villards a été touchée par l'épisode caniculaire qui a atteint la France entre le 19 et le 24 juin dernier. Â Lachal, on a relevé un pic de chaleur de 31,1 °C le 23 juin à 14 h 29.

Séance du 28 avril 2017

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Anne-Karine Favre-Bonté).

Le conseil municipal approuve (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté, absente à cette réunion) le compte rendu de la réunion du 24 mars 2017.

1 – Domaine skiable

• Tarifs des forfaits. Le conseil municipal approuve les différents tarifs (grand public) des remontées mécaniques pour la saison 2017-2018 (en augmentation 2 %). Il approuve également les tarifs saison pour le domaine de Saint-Colomban. Ils sont stables (sous réserve du maintien du taux actuel de la TVA) car cette catégorie avait subi une forte augmentation pour la saison 2015-2016. Les autres tarifs seront en augmentation de 2 %.

Angèle Martin-Cocher demande si la carte Skiogrande fonctionnera ce qui n'était pas le cas l'hiver dernier, et signale qu'elle a eu des retours négatifs concernant l'attente parfois importante pour récupérer les forfaits achetés sur Internet. Réponse : Skiogrande a un coût important par rapport aux recettes espérées lesquelles, jusqu'en novembre 2016, étaient encaissées par la Soremet ; le site Internet de Saint-Colomban n'a été mis en service qu'à la mi-février. La discussion porte ensuite sur l'essai qui sera mis en place avec 4 périodes de vente (2 pour les autres stations) et sur la gratuité de l'Ourson (qui pose un problème d'assurance pour ceux qui n'ont pas de titre de transport).

• Conventions Sybelles. Par l'avenant n°1 (décembre 2016) les exploitants devaient verser 200 000 euros à l'ÉPIC. A ce jour seuls 170 000 euros ont été versés. Par ailleurs le conseil est informé que le CA de l'ÉPIC a dénoncé cet avenant afin que les 4 sociétés exploitantes des Sybelles discutent notamment de mise en application de la clé de répartition définie en 1999 (11 % du CA des Sybelles pour Saint-Colomban) *(lire page 3)*.

Sur cette question, il est rappelé que la clé de répartition est obligatoire (Gilbert Pautasso), que si les exploitants sont concernés par sa mise en application (dans quelle mesure ? demande Sandrine Ramos Camacho), ce sont les communes qui décident (Pierre-Yves Bonnivard). Ce qui va pourrait remettre en cause toutes les DSP signées. Sandrine Ramos Camacho s'interroge alors sur la possibilité de cette remise en cause.

Patrick Martin-Fardon explique que ce serait une erreur et qu'il ne participera pas à un vote ou on remet en cause une décision du conseil.

Finalement, le conseil municipal décide (unanimité) de mandater le maire pour engager des discussions sur la clé de répartition à partir du protocole de 1999 signé par les communes.

2 – Front de neige

Le conseil municipal approuve (une voix contre : Patrick Martin-Fardon) l'avant-projet sommaire (APS) d'un bâtiment sur le front de neige (500 m² de surfaces commerciales, pour 1 restaurant et 3 autres commerces) qui est estimé (sous réserve des conclusions de l'étude du sol) à 1,9 million d'euros HT (le cabinet Chappelaz a été sollicité pour réaliser une étude financière de ce projet).

Anne-Karine Favre-Bonté s'interroge sur la faisabilité du projet et explique que si l'étude conclut que la commune peut difficilement financer ce projet, les frais avancés seront perdus. Oui mais il faut entreprendre dans le cadre du développement économique répondent Gilbert Pautasso et Pierre-Yves Bonnivard.

Patrick Martin-Fardon s'interroge sur la pertinence du projet pour Saint-Colomban (la saison d'hiver a duré 60 jours cette année), et se dit inquiet sur les estimations actuelles qui représentent 300 000 euros de plus qu'au départ. Il se demande s'il est judicieux d'investir une telle somme. Oui précise Gilbert Pautasso car il y a également une carte à jouer l'été et ce projet peut y contribuer. Pour Philippe Martin-Cocher il y a trois pôles à développer sur la commune : le commercial, l'hébergement et allonger la durée de la saison d'hiver, et il n'est pas possible de mener les 3 de front.

Pour Patrick Martin-Fardon, ces trois points n'apportent pas d'attractivité mais uniquement de l'offre.

Pierre-Yves Bonnivard tout en comprenant l'opinion de Patrick Martin-Fardon, estime que les privés n'investissent pas, et que la collectivité doit s'impliquer pour pallier ce manque. Patrick Martin-Fardon rappelle alors que cela fait 30 ans qu'on reproduit les mêmes erreurs, que la commune investit mais que l'attractivité ne progresse pas.

Pour Gilbert Pautasso, l'accueil à Saint-Colomban est un point faible. Et Pierre-Yves Bonnivard estime qu'aujourd'hui il faut créer du développement économique et que le risque est minime car c'est la commune qui maîtrise le projet sur son foncier.

3 – Rapport de la CLECT

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT (de la 4C) et le montant des charges transférées dans le cadre des transferts des compétences zone d'activité économique et promotion touristique au 1er janvier 2017. Dans ces condition l'attribution de compensation de la commune sera cette année de 848 575 euros soit une baisse 16 656 euros, étant entendu que 16 456 euros seront directement versés à l'OT par la 4C. Naturellement si l'OT n'est pas classé, cette somme ne sera plus versée par la 4C.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• approuve des décisions modificatives pour 52 900 euros, et est informé que la DGF est de 966 euros cette année contre 100 000 euros il y a trois ans ;

• est informé que 5 points lumineux ont été placés à La Pierre (subvention possible de 300 euros) ;

• décide de vendre les deux chalets poubelles démontés, toujours, invendus aux premiers qui en feront la demande, sans date limite de clôture (à 300 euros) ;

• reconduit l'adhésion de la commune à l'opération Villes et villages amis des équipes de France (250 euros) ;

• autorise Christel Martin-Cocher à ouvrir cet été une buvette au col du Glandon (avec l'aide ponctuelle de Fabrice Santa Lucia) à condition qu'une convention soit établie.

Par ailleurs :

• L'ESF a sollicité la mairie pour utiliser des locaux situés dans le bâtiment d'accueil à La Pierre. En attendant que ce bâtiment soit propriété communale (affaire en cours), le conseil municipal décide qu'aucune participation

(Lire la suite page 17.)

■ BRÈVE

➡ **Saisonniers**. La commune de Saint-Alban a recruté (19 mai, 4 candidats) un agent technique saisonnier pour la période du 15 juin au 31 août 2017 et pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Il s'agit d'Olivier Martin-Rosset, habitant du Bessay, saisonnier à la station l'hiver, 2 enfants. Sa mission sera de participer aux travaux estivaux dans la commune dont l'entretien des sentiers, des espaces verts, des fleurs, débroussaillage, etc. La commune de Saint-Colomban a également recruté début mai un agent technique saisonnier pour la période du 22 mai au 31 août 2017 (35 heures hebdomadaires). Il s'agit de Laure Liénard, 20 ans, originaire de l'Aisne. Outre ses missions de débroussaillage et d'entretien des espaces verts, Mlle Liénard effectuera divers travaux d'entretien de la commune et aidera à la préparation des animations estivales...

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
secretariat@paret-gris.com

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 16.)

ne sera demandée pour l'occupation de l'hiver dernier.
• Le Sivav demande que la commune se positionne sur un projet d'hébergement qu'il porte sur le secteur du col du Glandon. Il s'agirait d'ajouter un refuge sur le circuit du chemin de grandes randonnées « tour Arvan-Villards » afin de combler un manque sur une portion qui comporte une distance trop importante en termes d'heures de marche. Gilbert Pautasso et Cédric Émieux y sont favorables pour développer une variante au GR7 38 « haute traversée de Belledonne ». Le conseil donne son accord.
En fin de réunion, Sandrine Ramos Camacho intervient pour présenter les résultats du Club des sports des Villards *(lire page 5)* et trouve dommage que ce point n'est pas été abordé dans les questions diverses. Le maire adresse les félicitations aux coureurs de l'association pour ces résultats. Gilbert Pautasso en profite pour demander que le club fournisse des chiffres plus percutants à la commune à l'appui de sa demande de subvention. Angèle Martin-Cocher revient sur le budget communal pour des précisions auxquelles il est partiellement répondu (Philippe Martin-Cocher n'ayant pas toutes les informations en tête). Jean-Marie Dufour trouve que la clé de répartition aurait dû être réglée dès 2000. Concernant l'APS, il regrette qu'il n'y ait jamais eu à Saint-Colomban un plan d'ensemble de réalisé, et indique que le touriste souhaite tout trouver au même endroit. Il ajoute que ce projet vient 40 ans trop tard. Concernant le chemin de grandes randonnées, il déplore le manque d'enthousiasme du conseil municipal parce qu'il faut se développer et que ce projet propose justement de l'attractivité.
Selon Danièle Nicol, les touristes qui viennent sur la station trouvent qu'il manque des choses à Saint-Colomban. Elle propose au conseil de contacter une section tourisme pour avoir des idées sur ce qui doit être fait. Le maire répond que partout, il y a les mêmes problèmes et qu'on se pose tous les mêmes questions.
Enfin, Brigitte Maurino revient sur les résultats du club des sports et, dans la discussion, Sandrine Ramos Camacho annonce qu'elle démissionne du conseil municipal et qu'un écrit parviendra à la mairie. Elle quitte la salle du conseil accompagnée d'Anne-Karine Favre-Bonté qui souhaite également démissionner *(lire ci-dessus)*.

Saint-Colomban

Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho démissionnent du conseil municipal

Anne-Karine Favre-Bonté, adjointe au maire, et Sandrine Ramos Camacho, conseillère municipale, ont démissionné du conseil municipal de Saint-Colomban suite à la réunion du 28 avril dernier.

Elles appartenaient à la liste *Ensemble pour Saint-Colomban* conduite par Pierre-Yves Bonnivard dont tous les membres avaient été élus lors des dernières élections municipales (2014) avec, en moyenne, près de 65 % des voix. Un an plus tard (automne 2015), cette équipe s'est divisée sur la question de savoir s'il fallait continuer à payer des pénalités à la Satvac pour lits non construits, et, notamment, s'il fallait verser à cette société un arriéré de 1 million d'euros. Depuis, Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho faisaient partie d'un groupe de 5 élus qui s'opposait à la politique de la majorité.

Contactées par *Le Petit Villarin* sur les raisons de leurs démissions du conseil municipal, elles ont indiqué : *« La Liste que nous avons rejointe spontanément en 2014 proposait un programme basé sur des valeurs : rassemblement, tolérance, respect de chacun, pour réaliser ensemble des objectifs de développement pour les Villards, dans la transparence, l'échange et la confiance. Nous vous invitons à le relire ! Nous avons pendant 3 ans exprimé nos points de vue, avec conviction et engagement, pour construire, agir. Au lieu de cela, nous nous sommes heurtées au sein de notre propre équipe à des propos et des attitudes que nous considérons comme une atteinte à notre intégrité. Alors très simplement, nous souhaitons préserver notre nature enthousiaste et serviable, celle qui fut à l'origine de notre implication dans la vie communale, celle que nous continuerons à déployer dans la vie associative et amicale aux Villards. »*

Séance du 1er juin 2017

Absents : Cédric Émieux (procuration à Philippe Martin-Cocher).
Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 28 avril 2017 (1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz, absent à cette réunion).

1 – Commerce ambulant
Le conseil municipal autorise Christel Martin-Cocher à tenir une buvette au col du Glandon du 1er juin au 30 septembre. Un bilan financier de l'activité sera fourni à l'issue de la saison par l'exploitant qui devra s'acquitter de 100 euros pour l'année.

2 – Parking Lachal
Le tribunal administratif de Grenoble a annulé le 15 septembre 2015 la délibération du 28 septembre 2012 qui autorisait un échange de parcelle entre la commune (partie d'un parking public) et Ségolène Coin *(NDLR : alors conseillère municipale)*, sans pour autant statuer sur le devenir de l'acte d'échange signé le 20 décembre 2012 entre les deux parties. Le conseil municipal approuve l'établissement d'un nouvel acte d'échange (800 euros de frais à sa charge) pour rétablir le *statu quo ante* : Ségolène Coin reprend son terrain au Planard et la commune reprend la pleine propriété de la division de terrain échangée à Lachal. Si Ségolène Coin refuse, elle s'expose à devoir restituer cette parcelle sans contrepartie aucune.

3 – ÉPIC du domaine skiable
• Directeur. Conscient du déroulement des opérations liées à l'exploitation du domaine skiable tout au long de cette dernière saison d'hiver 2016-2017, le maire expose au conseil municipal la phase de pérennisation dans laquelle l'ÉPIC doit désormais s'engager. Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'ÉPIC a souhaité redéfinir le profil de poste de directeur et, d'un commun accord, mettre fin au contrat qui le lie avec Dallas Beling à dater du 30 juin 2017. Angèle Martin-Cocher s'étonne du « commun accord » annoncé. Emmanuel Bellot-Mauroz demande si cette explication est la version « officielle ». Le maire répond qu'un protocole transactionnel a d'ores et déjà été signé, et donc validé, par les parties concernées.
• Le conseil décide que la station ouvrira du 23 décembre 2017 au 2 avril 2018. Emmanuel Bellot-Mauroz demande si l'ouverture peut être avancée en cas d'enneigement suffisant. Oui. Gilbert Pautasso rappelle le besoin de bonne gestion de l'ÉPIC, et de veiller aux dépenses. Il s'interroge sur le devenir des salariés si on élargit les périodes d'ouverture et si l'enneigement est insuffisant. Réponse : les contrats de travail débutent au moment où l'enneigement le justifie, mais un dispositif d'indemnisation des salariés existe en cas d'activité partielle selon le type de contrat signé ; cependant l'activité partielle engendre des dépenses pour l'entreprise.

4 – Questions diverses
Le conseil municipal :
• valide le montant des emprunts de l'ex-CCVG dus par la commune de Saint-Alban au 1er semestre 2017 (62 040,05 €, intérêts et capital) ;
• apporte son soutien au maintien du tribunal de grande instance d'Albertville et de la Cour d'appel de Chambéry ;
• est informé des démissions d'Anne-Karine Favre-Bonté (ajointe) et Sandrine Ramos Camacho. Emmanuel Bellot-Mauroz demande si la municipalité a tenté de discuter avec les démissionnaires. Le maire explique que les choses se sont passées au cours de la dernière réunion du conseil municipal en toute fin de séance et rappelle les messages électroniques qui ont suivi. Emmanuel Bellot-Mauroz déplore le manque de discussions et considère ces démissions comme un échec de l'équipe municipale. Le maire rappelle les réunions de travail fixées en interne ou avec des intervenants extérieurs, et pour lesquelles tout le conseil municipal est invité, déplore les nombreuses absences, et ajoute que ce type de décision est individuel et personnel.
• décide de vendre un des deux chalets poubelles à Emmanuel Bellot-Mauroz à titre privé, qui demande en outre à acquérir l'autre au nom de l'association Station fleurie. Réponse : attendre les attributions de subventions aux associations pour examiner cette demande. Emmanuel Bellot-Mauroz précise que le chalet peut être acheté par l'association indépendamment de la subvention. Le sort de ce second chalet est finalement mis en attente d'une demande détaillée de l'association Station fleurie.
• est favorable à une proposition de l'association La fine équipe qui porte sur l'embellissement de l'aire de jeux du Martinan ;
• attribue 10 forfaits de ski journée Saint-Colomban au comité d'animation des 2 Cuines pour sa course de caisses à savon ;
• est informé du versement de 73 459,30 € pour l'enfouissement des réseaux secs à Nantchenu et La Pierre, et de 12 246 euros pour le goudronnage du chemin du Châtelet.
En fin de réunion, Gilbert Pautasso demande que lorsque la déchetterie est accessible au public, les deux portes soient ouvertes. Le conseil débat des problèmes de sécurité que cela pose mais ne tranche pas.
Martine Paret-Dauphin déplore la fin de la collaboration avec Dallas Beling qu'elle remercie pour son implication, estimant qu' *« il parlait très bien du pays, qu'il était un liant dans le pays »*.
Marie-Christine Carrara revient une fois encore sur l'implantation d'un panneau d'affichage au Martinan (cette question sera réexaminée hors séance). Elle regrette les deux démissions estimant que des oppositions sont nécessaires.
Jean-Marie Dufour demande si une indemnité de départ a été versée à M. Beling (réponse : oui, deux mois de salaire) et estime judicieux d'avancer la date d'ouverture de la station.
Jean-Jacques Tronel salue la qualité du personnel et de l'entretien des pistes la saison dernière, et Christophe Mayoux s'interroge sur la longévité de l'ÉPIC du domaine skiable. Stéphanie Lafaury demande ce qu'il en est de l'exploitation de la saison estivale dans l'esprit de la municipalité (réponse : elle ne manque pas de projets, mais il faut du financement).
Marie-Thérèse Ledain réitère sa demande au sujet de la circulation sur la route du bas du Martinan (réponse : la commune attend le résultats des tests effectués ailleurs en Savoie).
Au sujet de la couverture du réseau téléphonique (Danièle Nicol), il est suggéré aux administrés de porter réclamation régulièrement auprès de leur opérateur *(lire ci-dessous)*.
Stéphanie Lafaury demande à déplacer le panneau directionnel, au hameau de La Pierre, de la Maison du patrimoine (réponse : la commune va examiner cette proposition), et Martine Paret-Dauphin informe le conseil de l'état d'avancement de la construction du four à pain *(lire page 7)*.

■ BRÈVE

➡ **Réseau téléphonique**. Le bureau de l'Association des amis des Villards a décidé (mai dernier) de contacter les opérateurs et les autorités administratives compétentes afin d'obtenir des explications et de trouver, si possible, des solutions, concernant la très mauvaise qualité du réseau téléphonique mobile qui affecte Bouygues Telecom et SFR. Seuls les possesseurs d'un forfait Orange ou Free n'auraient pas de problèmes. Actuellement Free s'appuie sur les infrastructures d'Orange mais devra, au plus tard en 2020, se pourvoir de son propre réseau, ce qui devrait se traduire par la construction d'un 4e local au pied du relai de l'Ormet. – *(C. Mayoux.)*

VENTE - INSTALLATION ANTENNES et PARABOLES
Antenn' Sat
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

IMMO DIAG CONTROLES
Frédéric & Fabrice Giraud
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiagcontroles.fr

LA RECRE A PIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

NAISSANCES

• Le 12 janvier 2017 à Itabuna (Brésil), de *Coralie*, fille de Christophe **Jean** et Élania **Soares**, petite-fille d'Anne **Tardy** et Alain **Jean**, et arrière-petite-fille de Fernande (†) et Marius (†) **Tardy** (La Pierre).

• Le 25 avril 2017 à Annecy d'*Erwan*, fils d'Alexandre **Fuselier** et Éléna **Bonnivard**, et petit-fils de Jeannine **Martin-Garin** (†) et Yves **Bonnivard** (Le Châtelet).

• Le 10 mai 2017 à Grenoble, de *Nolan*, fils d'Elsa **Verbiguié** et Bertrand **Castejon**, petit-fils de Claude **Castejon** née **Bozon** et Raymond **Castejon**, et arrière-petit-fils d'Alice (†) **Bozon** née **Martin-Cocher** (Valmaure) et Camille (†) **Bozon** (Les Roches).

• Le 20 mai 2017 à Rennes, de *Blanche*, fille de Blandine et François-Xavier **Maylié**, petite-fille de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petite-fille d'Anne-Marie **Letournel** (Le Martinan).

• Le 15 juin 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'*Antoine*, fils d'Elsa **Bonnet** et Pierre-Yves **Bonnivard**, et petit-fils de Jeannine **Martin-Garin** (†) et Yves **Bonnivard** (Le Châtelet).

• Le 21 juin 2017 à Brest, de *Gaspard*, fils de Marion et Aurélien **Joumond**, petit-fils de Christiane et Alain **Jacolot-Bénestan**, et arrière-petit-fils de Joséphine et Marius (†) **Tronel-Peyroz** (Lachal).

DÉCÈS

• De Mme Jeannine **Goy** née **Ferri-Chabuel**, le 21 février 2017 à Chamrousse (87 ans). Elle était la veuve de Gilbert **Goy** (Lachenal).

• De M. Maurice **Villeminoz** (La Pierre), le 14 mars 2017 à Bourgoin-Jallieu (96 ans).

• De M. André **Gamet**, le 17 mars 2017 à Lyon (98 ans).
[Né à Oullins en 1919, André Gamet était le dernier reporter-photographe français de la Seconde Guerre mondiale. En 2000, il avait publié un livre intitulé Douces Frances *qui présentait un ensemble de photographies prises entre 1935 et 2000 (Éditions Actes Sud, 399 p.). Quatre d'entre elles avaient été prises à Saint-Colomban au lendemain de l'avalanche de février 1942. Contacté par* Le Petit Villarin, *André Gamet nous avait adressé quelques planches concernant les Villards, nous autorisant aimablement à reproduire, en Une, l'une de celles parues dans son ouvrage (*Le Petit Villarin *numéro 124, juin 2003).]*

• De Mme Sylvette **Maurino** née **Lalliot**, le 17 avril 2017 à Grenoble (68 ans). Sylvette **Maurino** était la veuve de Jean-Claude **Maurino** (Le Chef-Lieu).

• De M. Richard **Rochette**, le 30 avril 2017 à Vizille (Isère) (61 ans). Richard **Rochette** était le compagnon de Christiane **Girard** (La Pierre).

• De M. Pierre **Bozon** (Valmaure), le 9 mai 2017 à Mézériat (81 ans).

• De Mme Josette **Martin-Garin** (Le Châtelet), le 12 mai 2017 à Marseille (71 ans).

• De Mme Pauline **Rochette** née **Germain** (Saint-Etienne-de-Cuines), le 27 mai 2017 à La Chambre (96 ans).

• De Mme Éliane **Jalbeaud** née **Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne), le 16 juin 2017 à Saint-Alban-des-Villards (81 ans).

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

Émilie Bonnivard (LR) élue députée de Savoie

Le nombre de voix obtenues par les candidats est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés. Et… rendez-vous dans 5 ans.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ Commune de Saint-Alban

• *1er tour (23 avril 2017)*
I., 165 ; V., 148 (75,61 %) ; A., 17 (24,39 %) ; B., 4 ; N., 1 ; E., 143.
Emmanuel Macron (En Marche !) : 41 (28,67 %) ; François Fillion (LR) : 31 (21,68 %) ; Marine Le Pen (FN) : 30 (20,98 %) ; Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) : 17 (11,89 %) ; Benoît Hamon (PS) : 12 (8,39 %) ; Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France !) et Jean Lassalle : 4 (2,80 %) ; Philippe Poutou : 2 (1,40 %) ; François Asselineau et Nathalie Arthaud : 1 (0,70 %) ; Jacques Cheminade : 0.

• *2e tour (7 mai 2017)*
I., 165 ; V., 149 (76,83 %) ; A., 16 (23,17 %) ; B., 18 ; N., 4 ; E., 127.
Emmanuel Macron (En Marche !) : 78 (61,42 %) ; Marine Le Pen (FN), 49 (38,58 %).

■ Commune de Saint-Colomban

• *1er tour (23 avril 2017)*
I., 280 ; V., 213 (57,52 %) ; A., 67 (42,48 %) ; B., 4 ; N., 3 ; E., 206.
François Fillion (LR) : 69 (33,50 %) ; Emmanuel Macron (En Marche !) : 29,61 %) ; Marine Le Pen (FN) : 35 (16,99 %) ; Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) : 22 (10,68 %) ; Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) : 9 (4,37 %) ; Benoît Hamon (PS) : 4 (1,94 %) ; Jean Lassalle : 3 (1,46 %) ; Nathalie Arthaud : 2 (0,97 %) ; Philippe Poutou : 1 (0,49 %) ; François Asselineau et Jacques Cheminade : 0.

• *2e tour (7 mai 2017)*
I., 280 ; V., 209 (60,13 %) ; A., 71 (39,87 %) ; B., 17 ; N., 4 ; E., 188.
Emmanuel Macron (En Marche !) : 122 (64,89 %) ; Marine Le Pen (FN), 66 (35,11 %).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Émilie Bonnivard (LR) a été élue députée de la 3e circonscription de la Savoie (qui comprend la Maurienne) avec 53,77 % des suffrages exprimés contre 46,23 % à Philip Vivier (En Marche !) qui était soutenu par Béatrice Santais (PS), maire de Montmélian, députée sortante qui ne se représentait pas. Émilie Bonnivard est conseillère régionale, vice-présidente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, et adjointe au maire de Montaimont (commune qui a fusionné avec les communes Saint-François-Longchamp et de Montgelaffrey).

■ Commune de Saint-Alban

• *1er tour (11 juin 2017)*
I., 165 ; V., 148 (75,61 %) ; A., 17 (24,39 %) ; B., 4 ; N., 1 ; E., 143.
Philip Vivier (En Marche !) : 34 (33,01 %) ; Émilie Bonnivard (LR) : 28 (27,18 %) ; Marie Dauchy (FN) : 18 (17,48 %) ; Pierre-Marie Charvoz (Divers droite) et Alexandre Roux (La France insoumise) : 6 (5,83 %) ; Laetitia Mimoun (PCF) : 5 (4,85 %) ; François Mauduit (Divers) : 3 (2,91 %) ; Pascale Trouvé (LO) : 2 (1,94 %) ; Vincent Thomazo (Debout la France) : 1 (0,97 %) ; Adrien Riondet (Union populaire républicaine), Roger Sibuet (Divers) et Ghislaine Socquet-Juglard : 0.

• *2e tour (18 juin 2017)*
I., 164 ; V., 108 (65,85 %) ; A., 56 (34,15 %) ; B., 11 ; N., 2 ; E., 95.
Émilie Bonnivard (LR) : 65 (68,42 %) ; Philip Vivier (En Marche !) : 30 (31,58 %).

■ Commune de Saint-Colomban

• *1er tour (11 juin 2017)*
I., 280 ; V., 213 (57,52 %) ; A., 67 (42,48 %) ; B., 4 ; N., 3 ; E., 206.
Émilie Bonnivard (LR) : 73 (46,50 %) ; Philip Vivier (En marche !) : 43 (27,39 %) ; Alexandre Roux (La France insoumise) : 13 (8,28 %) ; Pierre-Marie Charvoz (Divers droite) : 12 (7,64 %) ; Marie Dauchy (FN) et Laetitia Mimoun (PCF) : 5 (3,18 %) ; Roger Sibuet (Divers) : 3 (1,91 %) ; Vincent Thomazo (Debout la France) : 2 (1,27 %) ; Pascale Trouvé (LO) : 1 (0,64 %) ; François Mauduit (Divers), Adrien Riondet (Union populaire républicaine) et Ghislaine Socquet-Juglard : 0.

• *2e tour (18 juin 2017)*
I., 280 ; V., 155 (55,36 %) ; A., 125 (44,64 %) ; B., 6 ; N., 4 ; E., 145.
Émilie Bonnivard (LR) : 95 (65,52 %) ; Philip Vivier (En Marche !) : 50 (34,48 %).

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

14/18 *LE CARNET DU CENTENAIRE*

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Alexandre Jean-Baptiste **Girard** (Les Roches, 2e classe au 267e RI, 15e compagnie), le 7 avril 1917 à Sapigneul, village disparu et mont des bords du canal de l'Aisne à la Marne proches de Berry-au-Bac (Aisne) et de la côte 108 (23 ans).

• Joseph Théophile **Favre-Novel** (Martinan, 2e classe au 97e RI), le 13 avril 1915 à l'hôpital de Louviers (33 ans). *[Décédé en avril 1915, Joseph* ***Favre-Novel*** *est inscrit à l'année 1917 sur le monument aux morts de Saint-Colomban.]*

• Charles Pierre **Sallier** (Les Roches, 2e classe au 106e RI), le 16 avril 1917 à Soupir (Aisne) (20 ans).

• Jean-Pierre **Tronel-Peyroz** (Lachal, caporal au 32e bataillon de chasseurs alpins), le 25 avril 1917 à Cerny-en-Laonnois (Aisne) (30 ans).

• Jacques **Tronel-Peyroz** (Lachal, soldat voltigeur au 272e RI), le 8 mai 1917 à Mont Espin, butte (102 m) située entre la Suippe et le canal de l'Aisne à la Marne, vers Aguilcourt (Aisne) (39 ans).

• Émile Alexandre **Favre-Novel** (Lachenal, 2e classe au 99e RI), le 20 mai 1917 au chemin des Dames près de Cerny-en-Laonnois (Aisne) (27 ans).

• Constant Emmanuel **Tronel** (Lachal, caporal au 28e bataillon de chasseurs alpins), le 31 mai 1917 à Bois-de-Beaumarais (bois situé entre Craonne et l'Aisne, Aisne) (22 ans).

• Benoît Emmanuel **Rostaing-Capaillan** (Lachal, 2e canonnier au 1er régiment d'artillerie de montagne), le 23 juin 1917 à Holejen (Serbie) (41 ans).

• Jean-Pierre Jacques **Frasson-Gorret** (Le Bessay, caporal téléphoniste au 297e RI), le 28 juin 1917 à Vauxtin (Aisne) (28 ans).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
SIÈGE :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
COMITÉ DE RÉDACTION :
Roger Darves (04-79-59-46-13), Christophe Mayoux (Courriel : c.mayoux@laposte.net), Ginette Paret
Emmanuel Tronel-Peyroz (04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
ABONNEMENTS ET DIFFUSION :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille (09-51-40-38-39)
COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier
MAQUETTE ET IMPRIMERIE :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier (04-67-27-34-11)
ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 180
JUIN 2017

PAGE 2 :
• Dallas Beling quitte la direction de l'ÉPIC de Saint-Colomban.
PAGE 3 :
• Bilan de la saison hivernale.
• Clé de répartition.
PAGE 4 :
• Calendrier des animations estivales.
PAGE 5 :
• Club des sports : course du 1er mai et bilan de la saison.
PAGE 6 :
• Vallée propre. • Marché aux fleurs.
• Les cérémonies du 8-Mai.
PAGE 7 :
• Patrimoine et culture. • Four à pain : la construction a débuté.
• Église : souscription repoussée.
PAGES 8 À 11 :
• Document : Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz (II).
PAGE 12 :
• Rencontre : Bernard Wyns, un céramiste singulier.
PAGE 13 :
• Élevage : les prédations du loup ; comice agricole.
• Immobilier. • Point de vue : Villards sur Glandon.
PAGES 14 À 17 :
• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.
PAGE 14 :
• Le budget de Saint-Alban.
PAGE 18 :
Carnet. • Carnet du centenaire.
• Élections nationales.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.